



RÉUNION DU COMITÉ
EXÉCUTIF DE LA CAF
SADI À LA
RECHERCHE
DE SOUTIENS

P.12



LE MINISTRE DES TRANSPORTS
EN PARLE À L'APN
EXPANSION
DU TRAFIC AÉRIEN
DE PASSAGERS

P.7

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MARDI 22 OCTOBRE 2024 // N°929 // PRIX 20 DA

COOPÉRATION ALGÉRO-QATARIE

UNE IMPORTANTE
DÉLÉGATION
ALGÉRIENNE EN
VISITE À DOHA

P.16



SUITE À L'EFFONDREMENT
D'UN IMMEUBLE À BÉCHAR

LE MINISTÈRE DE
L'HABITAT DÉPOSE
PLAINTÉ

P.2



UTILISÉ COMME UN DES INSTRUMENTS
CONCOURANT À LA RÉGULATION DU
MARCHÉ

LE PLAFONNEMENT
DES PRIX, UN LEVIER
ESSENTIEL POUR
PRÉSERVER LE
POUVOIR D'ACHAT

P.3



LAIT EN POUDRE INDUSTRIEL,
SA TENEUR EN MATIÈRES GRASSES
ET EN PROTÉINES...

LE GOUVERNEMENT
ÉTABLIT DES
EXIGENCES
NORMATIVES

P.7



CONSÉQUENCE DE LA BONNE TENUE DU MARCHÉ PÉTROLIER

PLUS DE 3687 MILLIARDS DE DINARS DANS LA CAGNOTTE

LE FONDS DE RÉGULATION DES RECETTES (FRR), UN INSTRUMENT ÉCONOMIQUE CLÉ, CRÉÉ
PAR L'ÉTAT EN VUE DE STABILISER LES FINANCES PUBLIQUES ET D'ÉQUILIBRER LE BUDGET.
CE FONDS EST UTILISÉ POUR GÉRER LES PÉRIODES DE BAISSÉ DES PRIX DU PÉTROLE,
PRINCIPALE SOURCE DE REVENUS DE L'ÉTAT.

Lire en page 2



SOUS LES BOMBARDEMENTS SIONISTES

LE LIBAN CONFRONTÉ À UNE «CRISE DE DÉPLACEMENT MASSIF»

PLUS D'UN MILLION DE PERSONNES ONT ÉTÉ DÉPLACÉES À CAUSE DES ATTAQUES
SIONISTES CONTRE LE LIBAN. ET ENVIRON UN TIERS D'ENTRE ELLES SONT DES ENFANTS.
CERTAINS VOLONTAIRES DE LA CROIX-ROUGE AVAIENT ÉTÉ BLESSÉS. ET ENVIRON 100
CENTRES DE SANTÉ OPÉRANT DANS LE SUD ONT DÙ FERMER EN RAISON DE LA
SITUATION DANGEREUSE.

Lire en page 4



CONSÉQUENCE DE LA BONNE TENUE DU MARCHÉ PÉTROLIER

Plus de 3687 milliards de dinars dans la cagnotte

Les recettes fiscales pétrolières collectées à la fin de 2023 s'élevaient à 5576,98 milliards de dinars, permettant de financer le FRR avec 1720,73 milliards de dinars, ce qui a contribué à son solde final de 2659,94 milliards de dinars (18,82 milliards de dollars), en nette augmentation par rapport à 2022

Le Fonds de régulation des recettes (FRR), un instrument économique clé, créé par l'Etat en vue de stabiliser les finances publiques et d'équilibrer le budget. Ce fonds est utilisé pour gérer les périodes de baisse des prix du pétrole, principale source de revenus de l'Etat. Les estimations établies dans le cadre du projet de loi de finances 2025 révèlent que le solde du compte du FRR a dépassé les 3687 milliards de dinars, soit environ 27 milliards de dollars à fin décembre 2023, marquant ainsi une amélioration notable malgré les défis économiques actuels. Le Fonds de régulation dont il est question, compte d'affectation spécial n°302103000, a été créé en vertu de l'article 10 de la loi n°2000-02 du 27 juin 2000, modifiant la loi de finances complémentaire de 2000. Les excédents des recettes fiscales pétrolières, dépassant les prévisions budgétaires, y sont logés. Ils servent à financer le déficit du Trésor et à réduire la dette publique. Il est indiqué dans le projet de loi de finances 2025 que le déficit global du Trésor pour 2023 a été financé à hauteur de 484 milliards de dinars par des financements bancaires

et de 1912,82 milliards de dinars par des financements non bancaires. De plus, un montant de 1027,38 milliards de dinars a été prélevé sur le FRR pour couvrir ces besoins. Les recettes fiscales pétrolières collectées à la fin de 2023 s'élevaient à 5576,98 milliards de dinars, permettant de financer le FRR avec 1720,73 milliards de dinars, ce qui a contribué à son solde final de 2659,94 milliards de dinars (18,82 milliards de dollars), en nette augmentation par rapport à 2022. Les recettes pétrolières inscrites au budget pour 2023 étaient de 3856,26 milliards de dinars, représentant 11,8 % du produit intérieur brut (PIB), en hausse par rapport aux 3211,92 milliards de dinars de 2022. L'amélioration des revenus pétroliers a permis au FRR de se renforcer, atteignant un solde projeté pour 2024 de plus de 2800 milliards de dinars, soit environ 20,86 milliards de dollars. Le FRR, qui avait vu son solde s'épuiser en février 2017, a enregistré une reprise avec un solde positif atteignant 2295,8 milliards de dinars (17,18 milliards de dollars) fin 2022, son plus haut niveau depuis 2012. Créé initialement en réponse à



l'augmentation des recettes pétrolières, le fonds est une source essentielle pour couvrir le déficit budgétaire et soutenir les projets de développement

économique et social à travers le pays. Enfin, le fonds joue également un rôle crucial dans la gestion de la dette publique et le financement des grands pro-

jets d'infrastructures, tout en garantissant une croissance durable pour l'avenir économique du pays.

Y.S

Logistique et fret, le rôle stratégique de Logitrans

Le ministre des Transports est passé, hier devant la commission des transports, des transmissions et de télécommunications de l'APN. Il a fait un exposé sur le secteur dont il a la charge. Le transport urbain et périurbain, «avec une flotte de 2 260 bus, a transporté 205 millions de passagers en 2023, et 102 millions au premier semestre 2024», indique le ministre, qui note que : «Ce secteur, dominé par les opérateurs privés, emploie plus de 21 400 travailleurs, dont 11 000 dans le transport urbain». Par ailleurs, le ministre a mis l'accent sur le rôle du groupe Logitrans. « Acteur central dans le transport de marchandises, dispose de plateformes logistiques à Alger, Oran, Annaba, et plusieurs autres villes stratégiques», affirme-t-il. En 2023, précise le ministre, «le complexe a transporté 4,7 millions de tonnes de marchandises à l'aide de 3 500 camions, dont 600 sont directement exploités par l'entreprise». Au premier semestre 2024, «le volume transporté s'élève à 2,9 millions de tonnes», atteste le ministre. Le ministre des Transports souligne, enfin, que les perspectives pour le second semestre de 2024 sont « prometteuses » avec une attention particulière à l'amélioration des infrastructures et à l'optimisation des services de transport. «La modernisation de la flotte, l'extension des capacités des ports, et la numérisation des services devraient permettre au Secteur des transports de jouer un rôle clé dans le développement économique du pays», conclut le ministre.

SUITE À L'EFFONDREMENT D'UN IMMEUBLE À BÉCHAR Le ministère de l'Habitat dépose plainte

Des propriétaires des commerces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble, qui s'est effondré à Béchar le 18 octobre dernier, « sont à l'origine des modifications apportées à la bâtisse. Ce qui a fragilisé la structure du bâtiment », selon le communiqué émis par le ministère de l'Habitat. Suite à quoi, « une plainte a été déposée contre les responsables de cette tragédie » qui, fort heureusement, n'a pas engendré des pertes en vies humaines. Le ministère de l'Habitat a officiellement déposé plainte

contre les responsables impliqués dans l'effondrement d'un immeuble situé dans le quartier des 770 logements à Béchar, annonce un communiqué du ministère ; et ce après avoir dépêché sur les lieux d'une équipe technique du CTC et du directeur général de l'habitat au ministère en vue d'effectuer une enquête. « Un rapport d'expertise final, émis par la commission technique en charge de l'enquête, a révélé que des interventions illégales et dangereuses ont directement compromis la structure du

bâtiment, menant à son effondrement », a indiqué le communiqué du ministère. L'enquête a mis en lumière, ajoute le communiqué « des irrégularités graves » dans les travaux effectués au niveau des colonnes de soutien du bâtiment, révélant que « certaines de ces colonnes avaient été intentionnellement endommagées à l'aide d'outils spécifiques destinés à couper du béton et de l'acier » ; ce qui a fragilisé les fondations du bâtiment, mettant en péril sa stabilité. «Des propriétaires des commerces

situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sont les principaux responsables de ces modifications », précise-t-on également. Face à ces constatations, le ministère de l'Habitat a pris des mesures immédiates en portant plainte contre tous ceux ayant participé à ces travaux non conformes aux normes de sécurité. Ces actes sont d'une gravité exceptionnelle, car ils ont mis en danger la vie des habitants de l'immeuble ainsi que celles des personnes résidant à proximité.

S.A.

DISPONIBILITÉ DES MÉDICAMENTS ANTICANCÉREUX Ali Aoun donne de nouvelles instructions



Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a reçu, hier le professeur Ada Boundjar, président du Comité national de prévention du cancer, le professeur Mohamed

Oukal, ainsi que le DG de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutique, au sujet de la disponibilité des médicaments anticancéreux. Après avoir suivi une longue discussion entre le Professeur Boundjar et les cadres du ministère, concernant la disponibilité des médicaments anticancéreux, l'encouragement de la production locale, l'accélération de l'enregistrement des médicaments et le développement de la recherche clinique, le ministre a demandé à ce que tout soit fait pour éviter tout déséquilibre dans la disponibilité des anticancéreux et pour assurer une prise en charge permanente des patients. Selon un communiqué du ministère, le ministre a également instruit d'accélérer l'enregistrement des médicaments anticancéreux, notamment les plus

innovants, et aussi d'accélérer la présentation de propositions dans le cadre de groupes de travail pour trouver des solutions en procédant à la constitution d'un comité de suivi et d'orientation afin de suivre le parcours de ces médicaments. Exprimant sa pleine disponibilité à se coordonner afin de résoudre les problèmes qui conduisent à des perturbations dans la disponibilité de certains médicaments anticancéreux, le professeur Boundjar a confirmé que de nombreux médicaments anticancéreux sont devenus disponibles, à l'exception de certains types. Concernant ces derniers justement, le ministre a instruit, précise le communiqué, d'assurer leur disponibilité dans les plus brefs délais et d'accélérer la levée des obstacles qui empêchent leur disponibilité.

PRISES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

Plusieurs mesures en faveur du citoyen et de l'économie nationale

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, dimanche, une réunion du Conseil des ministres consacrée à des exposés concernant plusieurs secteurs, indique un communiqué du Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres a annoncé plusieurs mesures en faveur de l'économie nationale, de la recherche scientifique et, en particulier, en faveur du citoyen et de la communauté nationale des chercheurs-enseignants et des étudiants. Ainsi, sur le volet du Commerce, après un exposé commun des ministres du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture sur la veille sur la pénurie, le chef de l'Etat a «perçu un relâchement chez certains», et a souligné «la nécessité pour tous de se ressaisir et de déterminer les responsabilités, par fidélité aux missions assignées vis-à-vis du citoyen, qui doit être la préoccupation majeure de chaque fonctionnaire public». Il a ainsi ordonné au «gouvernement de procéder à une révision radicale de la réglementation régissant la commercialisation du produit national pour le citoyen». Cela doit se faire, a-t-il précisé, «à travers l'élaboration d'une loi consacrant un système de plafonnement des prix. Le président Tebboune a également ordonné «au gouvernement et



aux instances de contrôle y compris les organes de sécurité de faire preuve d'une extrême vigilance, d'intensifier et de porter, au plus haut point, le contrôle, en plaçant les produits agro-alimentaires et les médicaments au cœur des priorités». Quant aux mesures de régulation et de suivi des opérations d'importation, le président de la République, après avoir écouté un

exposé sur ce volet, a ordonné «de ne pas interdire les opérations d'importation des matières premières utilisées dans la chaîne de production et les industries vitales». «Le reste des opérations d'importation est soumis à une autorisation préalable», a-t-il précisé, avant d'affirmer que «l'Algérie n'a jamais interdit et n'interdira pas l'importation». Or, poursuit-il,

«elle y recourt seulement si besoin est, dans le but de promouvoir la production nationale et de protéger ses réserves financières, ce qui est à même de conforter son économie et de préserver sa stabilité». Par ailleurs, le Conseil des ministres a approuvé les mesures relatives à la bourse des étudiants et des enseignants-chercheurs aux Ecoles supérieures du pôle scientifique et technologique de Sidi Abdallah. Ce projet constitue «un acquis pour l'Algérie et pour sa sécurité nationale, étant l'objectif suprême de la création

du pôle scientifique et technologique», a indiqué le président de la République pour qui «ces mesures prises en faveur des étudiants du pôle scientifique et technologique constituaient un encouragement pour les futurs cerveaux». Il a chargé le ministre de l'Enseignement supérieur d'assurer «un accompagnement continu», avant de souligner «l'association effective du ministère de la Défense nationale à cette vision stratégique pour préserver et défendre les fondements du pays». Enfin, sur le projet de réalisation d'un film sur l'Emir Abdelkader, le président Tebboune a donné instruction pour «le lancement d'un appel d'offres international pour la production et la réalisation, en vue de conférer à cette œuvre une dimension universelle, vu la haute symbolique que représente l'Emir Abdelkader, de par son parcours dans l'édification de l'Algérie contemporaine et son rayonnement international, outre tous ses efforts consentis pour la protection des minorités à travers le monde», et d'ouvrir sur ce dossier «la voie aux compétences cinématographiques algériennes et mondiales, en tenant compte du contenu convenu dans le cahier de charges». **Merouane Koso**

UTILISÉ COMME UN DES INSTRUMENTS CONCOURANT À LA RÉGULATION DU MARCHÉ

Le plafonnement des prix, un levier essentiel pour préserver le pouvoir d'achat

Le directeur de la coopération et des enquêtes spécifiques au ministère du Commerce, Kamel Boukheddache, a indiqué, hier, que son département met en œuvre, en coopération avec le secteur de l'agriculture, «toutes les mesures pour assurer l'approvisionnement du marché et le suivi de l'évolution des prix, dans le but de préserver le pouvoir d'achat qui reste l'une des priorités du Président de la République».

«La situation s'est améliorée après des actions effectuées pour mettre fin aux dysfonctionnements constatés sur le marché et ce, suite au suivi de l'approvisionnement des wilayas, notamment en denrée alimentaire et agricole de large consommation, qui ont connu des pénuries et des hausses vertigineuses des prix», a-t-il affirmé lors de son intervention à la Radio chaîne 3.

Les ministères du Commerce et de l'Agriculture ont, selon lui, redoublé d'efforts «en ajustant des leviers pour remédier à cette situation par un plafonnement des prix ou la limitation de la marge bénéficiaire, de certains produits agricoles de large consommation, tels que le café, les viandes (importées), les légumes secs et la pomme de terre».

Une action qui va s'étendre, systématiquement, assure-t-il, à d'autres produits à chaque fois qu'il est nécessaire pour mettre un terme à certaines pratiques, tout en s'attaquant aux origines de la flambée des prix, occasionnée soit par l'offre insuffisante, la forte demande, des pratiques commerciales illicites ou spéculatives provoquées par rétention des marchandises aux fins de créer la rareté et augmenter les prix.

En effet, dit-il, «on peut agir sur plusieurs axes, conformément aux instructions du président de la République, pour appliquer un système de plafonnement des prix, aidé par l'article 5 de l'ordonnance 03/03 sur la concurrence». Cette dernière, explique le responsable des enquêtes au ministère du Commerce, «permet de prendre des

mesures pour plafonner les prix au motif lié à la stabilisation des prix des biens nécessaires en cas de perturbation sensible du marché». Le travail des agents de contrôle semble être entravé par le manque d'une cartographie du marché national et l'échelle des besoins de la population. «Pour connaître le marché, il faut connaître nos besoins. Les besoins de la population, notamment en produits de large consommation sont définis par une étude de l'ONS établie en 2011. Laquelle étude est en voie d'actualisation afin de définir les quantités réelles en produits alimentaires de large consommation et assurer un approvisionnement régulier tout en maintenant des prix à un niveau acceptable», explique-t-il.

S'agissant de la régulation du commerce électronique (ou le e-commerce), ce responsable relève qu'il s'agit d'«un commerce électronique informel, à travers lequel des particuliers proposent des produits sur les réseaux sociaux où le consommateur se fait arnaquer, sans connaître qui est derrière».

En outre, ajoute-t-il, la loi 18/05 promulguée en 2018, qui régit cette activité souffre d'insuffisances. «Une commission multisectorielle, récemment installée, est chargée de réexaminer cette loi pour la mettre à niveau pour un meilleur renforcement de la protection du e-consommateur», indique-t-il, soulignant que «ceux qui font cette activité doivent «se conformer à la légalité» encadrée par ladite loi soumise à une révision dans le sens de combler le vide juridique et protéger le e-consommateur au même titre que le consommateur classique».

L'invité de la Radio algérienne ne manque pas de conseiller les e-consommateurs de «ne pas acheter sur des plateformes anonymes et non officielles», vendant sur les réseaux sociaux, rappelant que le ministère sensibilise, par ailleurs, avec ses partenaires contre cette activité frauduleuse. **I.B.**

PÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE SIDI-ABDALLAH

Des mesures en faveur des étudiants et des professeurs-chercheurs adoptées

Considéré comme un acquis important pour l'Algérie et sa sécurité nationale, le pôle scientifique et technologique de Sidi Abdallah bénéficie d'une attention particulière de la part des autorités. Dans le cadre de l'accompagnement continu de ce pôle et des mesures en faveur de ses enseignants et de sa population estudiantine, le récent Conseil des ministres a approuvé les dispositions relatives aux bourses de l'étudiant et des professeurs-chercheurs. A cette occasion, le président de la République, tout en mettant en exergue l'importance de ce pôle, a souligné que ces mesures constituent un encouragement pour les élites de demain et a instruit le ministre de l'Enseignement supérieur à veiller à garantir un accompagnement continu en faveur de ce pôle et à coordonner avec le ministère de la Défense dans la vision stratégique liée aux exigences croissantes de la cybersécurité et de la transformation numérique. Inauguré le 19

mai dernier par le président de la République, ce pôle scientifique et technologique baptisé au nom du Chahid «Abdelhafid Ihaddadene» est conçu pour accueillir 20.000 places pédagogiques et héberger 11000 étudiants. Renfermant un certain nombre d'écoles supérieures nationales dont notamment celle de l'Intelligence artificielle et celle de la cybersécurité, ce pôle avec ses structures modernes, implanté au milieu de la nouvelle ville Sidi Abdallah dispose de toutes les commodités permettant une meilleure prise en charge sociale et pédagogique des étudiants. Vu son importance, il a constitué l'un des lieux visités par la présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu où elle a animé une conférence et où elle a reçu des mains du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique le titre de Docteur Honoris causa que lui a décerné le Président de la République. **B.B.**

SOUS LES BOMBARDEMENTS SIONISTES

Le Liban confronté à une « crise de déplacement massif »

De nombreuses personnes restent désormais chez leurs familles, voisins ou amis », a rapporté Ruppert, ajoutant qu'« il y avait des attaques tous les jours et que celles-ci se produisaient principalement dans le sud du pays et à Beyrouth ».

Le Liban est confronté à une « crise de déplacement massif » en pleine escalade de violence. La responsable des opérations de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) au Liban, Lotte Ruppert, a déclaré hier, que le pays était confronté à une « crise de déplacement massif » en raison des attaques de l'armée sioniste, appelant au respect du droit international humanitaire. Les efforts humanitaires menacés par l'escalade des attaques. « Nous avons constaté une sérieuse augmentation des attaques depuis le mois dernier et la situation générale dans le pays s'est vraiment détériorée. Nous savons que plus de 2 000 personnes

sont mortes. C'est pourquoi nous sommes très préoccupés par cette escalade de la violence », a affirmé Ruppert, citée par des médias. Elle a souligné que, selon les autorités libanaises, « plus d'un million de personnes ont été déplacées à cause des attaques et on estime qu'environ un tiers d'entre elles étaient des enfants ». « Nous sommes confrontés à une crise de déplacement massif au Liban. De nombreuses personnes restent désormais chez leurs familles, voisins ou amis », a rapporté Ruppert, ajoutant qu'« il y avait des attaques tous les jours et que celles-ci se produisaient principalement dans le sud du pays et à Beyrouth ». « En tant que Croix-Rouge, nous apportons notre soutien humanitaire,

mais surtout, nous avons besoin que la violence cesse car la situation est très préoccupante et dure depuis le mois dernier. Par conséquent, nous appelons au respect du droit international humanitaire », a-t-elle dit la responsable de la FICT, a noté aussi que les attaques ont affecté les efforts d'aide humanitaire en cours, en particulier dans les zones de conflit. S'agissant de la sécurité des travailleurs humanitaires, elle a relevé qu'ils étaient confrontés à des « difficultés croissantes et que certains volontaires de la Croix-Rouge avaient été blessés », signalant qu'environ 100 centres de santé opérant dans le sud ont dû fermer en raison de la situation dangereuse.

Y.B.



Des colons prennent d'assaut un site archéologique à Naplouse

Des colons prennent d'assaut un site archéologique à Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie occupée. Des groupes de colons extrémistes sionistes ont intensifié leurs violations contre les Palestiniens et leurs biens en construisant une route coloniale et en s'attaquant, lundi à l'aube, à un site archéologique à Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie occupée, rapportent des médias. Selon des médias, les colons extrémistes sionistes ont abattu des dizaines d'oliviers fruitiers et construit une route coloniale sur les terres palestiniennes, dans la région nord-est de la ville de Qasra, au sud de Naplouse.

Dans la ville de Sebastia, au nord-ouest de Naplouse, des dizaines de colons extrémistes ont pris d'assaut le site archéologique de la ville, sous la forte protection de l'armée d'occupation sioniste. De plus, les forces armées d'occupation ont fermé le site archéologique et les magasins aux citoyens et leur ont interdit l'accès.

Parallèlement à cela, et depuis le début de la saison de récolte des olives cette année, les colons extrémistes, sous la protection des forces sionistes, ont mené des attaques quotidiennes contre ceux qui participaient à la récolte en Cisjordanie. Un rapport palestinien sur les droits de l'homme, publié samedi dernier, a révélé que depuis le début de la guerre génocidaire en cours à Ghaza, « plus de 9600 hectares (96 000 dounums) de terres cultivées en olives dans toute la Cisjordanie occupée ont été confisqués par l'occupation qui les a transformés en zones militaires fermées ». Selon les données de la Commission de résistance au mur, les colons ont mené 2 777 attaques en Cisjordanie depuis le début de la guerre contre Ghaza le 7 octobre 2023 jusqu'au 7 octobre 2024.

ISRAËL CONTINUE D'IGNORER OSTENSIBLEMENT LES APPELS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE Guerre sioniste contre l'État de Palestine

La guerre sioniste contre l'État de Palestine est la preuve de l'échec de tout pari sur l'engagement de l'entité sioniste envers les résolutions de légitimité internationale, affirme la diplomatie palestinienne. Le rejet continu par l'entité sioniste des demandes, résolutions et appels internationaux nécessite une position internationale non conventionnelle obligeant l'État occupant à mettre fin à son agression brutale contre notre peuple et de mettre fin au colonialisme, démanteler les milices de colons et lever leur protection, estime le ministère palestinien des Affaires étrangères, dans un communiqué repris, hier par l'agence de presse Wafa. La diplomatie palestinienne a appelé à la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale des

Nations unies qui a adopté, le 18 septembre dernier, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice dans un délai de 12 mois. « Le gouvernement (sioniste) d'extrême droite se lance dans une course contre la montre pour frapper les fondations et les composantes de l'État palestinien indépendant et créer davantage d'obstacles pour empêcher son incarnation sur le terrain et contrecarrer le consensus international sur le droit du peuple palestinien à leur État indépendant », indique la même source. Multiplication des obstacles contre l'édification d'un État palestinien. Selon la diplomatie palestinienne, les obstacles sionistes contre l'édification d'un État palestinien vont de la guerre de génocide et de déplacement à l'intensification des

crimes de colonisation et d'autres commis par les colons. Ces crimes ont tous le même objectif qui est de vider la terre de ses propriétaires d'origine, rapporte encore Wafa. Des groupes de colons extrémistes sionistes ont intensifié leurs violations contre les Palestiniens et leurs biens. Depuis le début de la saison de récolte des olives cette année, des colons, sous la protection des forces sionistes, ont mené des attaques quotidiennes contre ceux qui participaient à la récolte en Cisjordanie. Selon les données de la Commission de résistance au mur, repris lundi par Wafa, les colons ont mené 2.777 attaques en Cisjordanie depuis le début de la guerre contre Ghaza le 7 octobre 2023 jusqu'au 7 octobre 2024.

ALORS QUE LA FAMINE S'AGGRAVE DANS LE NORD DE L'ENCLAVE L'entité sioniste rejette une demande urgente de l'UNRWA

L'entité sioniste rejette une demande urgente de l'UNRWA d'évacuer les Palestiniens coincés sous les décombres suite aux massacres commis dans le nord de la bande de Ghaza.

Selon la responsable de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), Enas Hamdane, la famine s'aggrave dans le nord de l'enclave en raison du génocide de l'occupation sioniste et de la politique de nettoyage ethnique auquel sont soumis les citoyens palestiniens, rapporte, lundi, l'agence de presse Wafa. « Au cours des deux dernières semaines, nous avons averti à plusieurs reprises que le renforcement du siège de Jabaliya et du gouvernorat du Nord en général rendrait la situation encore plus désastreuse, la poursuite des opérations militaires (sioniste) expose des dizaines de

milliers de civils à un grave danger », déclare un responsable de l'ONU.

« En outre, l'offensive militaire dans le nord de Ghaza coupe l'accès de la population aux produits de première nécessité nécessaires à sa survie, notamment à l'eau », poursuit-elle, selon l'agence de presse palestinienne.

LE CAMP DE JABALIYA ASSIÉGÉ DEPUIS PLUS DE DEUX SEMAINES

« Le camp de Jabaliya est assiégé depuis plus de deux semaines et nous recevons des informations sur des familles coincées dans leurs maisons, et l'eau et la nourriture sont sur le point de manquer. Des images provenant du camp montrent des habitants courant pour sauver leur vie, sans endroit sûr où se réfugier », avertit Enas Hamdane, selon la même source. Par ailleurs, deux des

trois hôpitaux restant dans le gouvernorat du nord de Ghaza, (Al-Awda et l'hôpital indonésien), ont été directement visés le 18 octobre, selon l'employée de l'ONU. Selon elle, ces attaques ont considérablement exacerbé la crise humanitaire que traverse la bande palestinienne. Le gouvernorat du nord de Ghaza est confronté à une situation « très inquiétante », assure-t-elle, d'après Wafa.

DES PATIENTS MEURENT À CAUSE DE COUPURES DE COURANT

Enas Hamdane indique que dans l'hôpital indonésien, des patients sont morts à cause de coupures de courant et du manque de fournitures, poursuit l'agence de presse. Depuis dimanche, une demande urgente des Nations unies visant à atteindre le nord de Ghaza pour secourir les blessés coincés sous les décombres

n'a pas été acceptée par les autorités sionistes, explique-t-elle à propos du rejet des autorités d'occupation d'autoriser l'évacuation des victimes palestiniennes de son offensive au nord de la bande.

La responsable de l'UNRWA appelle, dans ce cadre, l'entité sioniste à « permettre aux équipes humanitaires et de secours d'atteindre sans délai les malades, les blessés et les assiégés, car chaque minute de retard aggrave la catastrophe », rapporte encore Wafa.

Depuis le 6 octobre en cours, l'entité sioniste mène une offensive meurtrière contre le nord de la bande de Ghaza. Samedi soir, ses avions militaires ont ciblé la ville de Beit Lahia, faisant 87 martyrs. Des dizaines d'autres victimes palestiniennes seraient coincées sous les décombres, selon les secouristes.

EFFONDREMENT D'UN IMMEUBLE À BÉCHAR Les seize familles sinistrées prises en charge



Après l'effondrement d'un bloc d'habitations, dans la soirée de vendredi dernier, à Béchar, des mesures ont été prises pour prendre en charge des familles sinistrées. Les 16 familles évacuées, composées chacune de 5 à 6 membres, ont été prises en charge dans les heures qui ont suivi par les autorités locales en les relogant provisoirement sur le lieu-dit Tighline, au nord-est de la ville. Ces familles ont aussi bénéficié de couvertures, de réchauds à gaz et de denrées alimentaires. Car elles ont laissé derrière elles leurs effets personnels et habillements, enfouis sous les gravats du bloc d'habitations en

ruine. L'écroulement du bloc d'habitations continue de défrayer la chronique locale et de susciter la polémique au sein de la population sur ses causes. La population n'arrive pas à comprendre comment cette bâtisse habitée par une dizaine de citoyens et inaugurée en 2013 vient de s'effondrer. Plusieurs hypothèses sont alors avancées et celle privilégiée est celle de l'infiltration des eaux des intempéries du mois de septembre dernier, ou encore des malfaçons de maçonnerie après l'apparition de grosses fissures sur les murs à l'intérieur des foyers dès la matinée de vendredi. Mais toutes ces hypothèses viennent

d'être balayées par les conclusions préliminaires sur les causes l'affaissement de l'immeuble rendues hier. Les experts dépêchés samedi par le ministère de l'Habitat et en collaboration avec les services techniques (CTC) de la wilaya ont constaté la disparition des piliers de soutenance à l'intérieur des locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble, en particulier au niveau d'un café et d'une superette. Leurs propriétaires auraient scié les piliers de soutenance à l'intérieur de ces commerces pour les agrandir et gagner de l'espace. La commission dépêchée sur les lieux se penche également sur la solidité des plateformes en béton armé et leur dosage en ciment selon les normes. En attendant, les résultats définitifs de l'expertise, il ne fait plus de doute sur l'implication non pas de l'entrepreneur qui a construit la bâtisse mais des propriétaires des commerces, affirme-t-on avec insistance. Ces derniers auraient agité en modifiant, selon leur humeur, l'ossature sur laquelle repose le socle de l'édifice sans avis des services techniques de la wilaya.

Plein phare sur les ambitions de Stellantis en Algérie



Le groupe Stellantis a affirmé récemment son engagement dans l'industrie automobile en Algérie via l'usine de sa marque Fiat à Oran. Dans un communiqué, Stellantis MENA s'est engagé à «soutenir le développement économique de l'Algérie en créant des emplois, en partageant son expertise et en fournissant des véhicules adaptés aux besoins locaux». «Avec le soutien de nos partenaires et du gouvernement, nous construisons un avenir brillant pour l'industrie automobile algérienne... Avec plus de 1000 employés, l'usine Fiat se développe et la production quotidienne continue d'augmenter pour répondre à la demande», a souligné Stellantis MENA. Le groupe automobile Stellantis a

rappelé ses objectifs en matière de production, mais aussi en termes de taux d'intégration de son projet de construction automobile sur lequel insiste beaucoup le ministre de l'Industrie, Ali Aoun. «Notre parcours ne fait que commencer, car nous visons un taux d'intégration locale de 35% et la production de plus de 90 000 véhicules d'ici 2026», affirme Stellantis dans son communiqué au sujet de son usine Fiat d'Oran. Dans son communiqué, Stellantis MENA est revenu sur le récent «lancement commercial de la nouvelle Fiat Doblò «Made in Algeria» à l'usine Fiat de Tafraoui, en présence de M. Ali Aoun, ministre algérien de l'Industrie et de la Production pharmaceutique».

A BOUMERDES

Démantèlement de deux réseaux de passeurs

Un réseau criminel spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines par mer a été démantelé et quatre personnes âgées entre 21 et 27 ans, ont été arrêtées par les services de la police de Boumerdes, a indiqué hier un communiqué de la sûreté de wilaya parvenu à notre rédaction.

Les mêmes services ont saisi, à l'occasion, des moyens de navigation alors que les suspects ont été déférés devant le parquet territorialement compétent, a conclu le communiqué.



PROTECTION CIVILE

Plus de 3 000 interventions en 24 heures

Les services de la Protection civile ont annoncé, hier avoir effectué 3 130 interventions au cours des dernières 24 heures, soit une moyenne de 131 interventions par heure, équivalant à une intervention toutes les 27 secondes. Dans un communiqué les mêmes services précisent que, ces interventions ont concerné des accidents de la route et des incidents d'asphyxie au gaz. Le

communiqué ajoute que les services de la Protection civile ont enregistré 156 interventions liées aux accidents de la circulation, ayant fait 175 blessés et causé 5 décès. En ce qui concerne les intoxications au monoxyde de carbone, une intervention a été enregistrée lors de laquelle 3 personnes ont été secourues dans la wilaya de Médéa, sans qu'aucun décès ne soit signalé.

A GHARDAÏA

Arrestation d'une femme en possession de 3600 comprimés psychotropes

Les éléments de la brigade mobile de la police judiciaire de Guerrara, relevant de la sûreté de la wilaya de Ghardaïa, ont réussi à arrêter une femme impliquée dans une affaire de détention et de transport illégal de substances psychotropes.

Lors de l'opération, 3600 capsules de psychotropes du type Pregabalin 300 mg ont été saisies. Selon un communiqué des mêmes services, l'affaire remonte à des informations sécuritaires exploitées par les éléments de la brigade

mobile de la police judiciaire de Guerrara au cours de cette semaine, faisant état de l'activité de réseaux criminels impliqués dans le transport de substances psychotropes à travers la wilaya de Ghardaïa vers les wilayas du nord. Immédiatement, toutes les mesures de sécurité nécessaires ont été prises, en particulier le renforcement des contrôles de sécurité aux différentes entrées et sorties de la ville, ainsi que l'intensification des recherches par les éléments de la police judiciaire. Cela a

conduit à l'interpellation d'une femme suspecte, à bord d'un véhicule de transport en commun de personnes. Les investigations approfondies, menées en coordination continue avec le parquet local, ont permis, lors de la fouille et du contrôle de la suspecte, de découvrir et de saisir une quantité de psychotropes (Pregabalin 300 mg), dont le nombre total s'élève à 3600 capsules. Ces dernières étaient enveloppées de ruban adhésif et solidement fixées autour de son ventre, dissimulées sous son voile

afin d'échapper aux contrôles sécuritaires. La suspecte a été immédiatement transférée avec les biens saisis aux services compétents pour engager les procédures légales nécessaires. Après avoir accompli toutes les démarches légales requises, et en coordination constante avec le procureur de la République territorialement compétent, la femme suspecte a été présentée devant les autorités judiciaires pour détention et transport illégal de substances psychotropes à des fins de trafic.

L'EXPRESS

Quotidien national
d'information édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la presse
Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/Fax administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
PAR INTÉRIM:
RABAH YUCEF RABAH

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES
NOURDINE BRAHMI

Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz

TEL/fax: 023.70.99.92
Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

FORMATION AU PROFIT D'ÉTUDIANTS ISSUS DE PAYS AFRICAINS

L'École supérieure de la sécurité sociale ouvre grand ses portes

Le Directeur général de l'École supérieure de la sécurité sociale (ESSS), Nacer Daddi Addoun a indiqué, hier, que son établissement assure des formations de qualité et prend en charge les étudiants issus de plusieurs pays africains et maghrébins qui viennent bénéficier de l'expérience algérienne en matière de la sécurité sociale et de la formation de la ressource humaine.

Et il est très important de savoir que l'ESSS est chapeauté par deux tutelles, à savoir le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Lors de son intervention à l'émission « L'invité de la matinée » de la Radio chaîne 2 de la Radio algérienne, M. Daddi Addoun a affirmé que « les formations dispensées aux étudiants étrangers contribuent sensiblement à la modernisation de ce secteur dans ces pays ». Le même responsable a tenu à souligner que le Gouvernement a signé, en 2013, une Convention avec l'Organisation internationale du travail (OIT), « ce qui donne, selon lui, un avantage à l'ESSS pour prendre

en charge les étudiants de ce pays qui viennent s'inspirer du modèle de la sécurité sociale algérien, considéré comme l'un des meilleurs systèmes au niveau de la Méditerranée, avec tout ce qui a été réalisé depuis 1962 dans ce secteur ». Pour le Directeur général de l'École supérieure de la sécurité sociale, M. Daddi Addoun, ces échanges d'expériences permettent également à l'Algérie de mieux connaître le fonctionnement de la sécurité sociale dans ces pays partenaires. A la question de savoir comment l'ESSS s'adapte aux mutations économiques nationales et internationales, l'invité de la Radio chaîne 2 algérienne, a indiqué que « le secteur vit un développement important depuis quelques années avec



les nouvelles technologies et la numérisation. Tout cela a nécessité des efforts de l'école pour assurer un accompagnement de perfectionnement et d'actualisation des connaissances au niveau des différents orga-

nismes de la sécurité sociale, comme elle assure un Master professionnalisant ». Et dans cet ordre d'idée, il dira que l'ESSS s'adapte à toutes les mutations pour pouvoir assurer des formations actualisées afin

de répondre aux besoins de la tutelle et du marché en matière de maîtrise des mécanismes de gouvernance et de gestion des caisses et des organismes pour assurer une meilleure couverture sociale.

CELA EST LIÉ À LA HAUSSE DES IMPORTATIONS DE VÉHICULES

Une croissance de 6,4% dans la branche automobile

La branche automobile du secteur des assurances, qui constitue la moitié du chiffre d'affaires des assurances dommages, a connu une croissance de 6,4 % sur un an, atteignant 36,7 mds DA. Cette tendance haussière est principalement due à l'augmentation des « Risques non obligatoires » (+7,4 %), liée à la hausse des importations de véhicules, notamment ceux de moins de trois ans, générant ainsi une production additionnelle de plus de 2 mds DA. La branche « Agricole » a également enregistré une importante hausse de 13,1 % à la fin du premier semestre 2024, avec un volume de primes additionnelles de 128,4 millions de dinars. La sous-branche « Production végétale » a connu une progression spectaculaire de 83,5 %, grâce à une reprise significative des souscriptions liées aux « Céréales », après des conditions climatiques défavorables l'année précédente. En revanche, la sous-branche « Production animale » a connu une baisse de 17,6 % en raison du non-renouvellement des importations de bovins d'abattage. Concernant l'assurance de personnes, celle-ci a cumulé un chiffre d'affaires de 10,7 mds DA au 1er trimestre 2024, avec une production additionnelle de 767,2 millions de dinars, soit une évolution de 7,7 %. Les

sociétés d'assurance « Takaful » ont enregistré un chiffre d'affaires de 256,9 millions de dinars à fin juin 2024, affichant une croissance de 293,2 %, principalement grâce à l'expansion de leur réseau de distribution. En ce qui concerne la réassurance, la Compagnie centrale de réassurance (CCR) a affiché un chiffre d'affaires international de 5,9 mds DA, en progression de 51,4 % par rapport à l'année précédente. Les sinistres déclarés auprès des sociétés d'assurances ont augmenté de 11,4 % en montant, totalisant 43,3 mds DA pour 844.242 dossiers, bien que le nombre de dossiers ait diminué de 2,5 %. Les indemnités se sont établies à 30,2 mds DA pour 623.811 dossiers réglés, enregistrant une régression de 3,6 % par rapport à 2023. Enfin, les sinistres à payer ont atteint 114,7 mds DA, avec un nombre de dossiers en stock en hausse de 3,6 %, totalisant 1.719.218 dossiers au 30 juin, contre 1.660.193 dossiers à la fin du premier trimestre 2024. La note de conjoncture a également souligné que les sociétés publiques dominent le marché des assurances de dommages avec 75,9 % du chiffre d'affaires global, atteignant 55,7 mds DA, tandis que les sociétés privées comptabilisent 17 mds DA, représentant 22,3 % du marché.

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LE COMMERCE ILLICITE

171 affaires traitées

D'autre part, et durant la période allant du 4 au 10 octobre en cours, 171 affaires liées à la lutte contre la contrebande et le commerce illégal transfrontalier, impliquant 92 contrevenants, ont été traitées, comme le précise le dernier communiqué de la Direction générale des Douanes, sur le sujet.

"Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et le commerce illégal transfrontalier, les brigades opérationnelles des Douanes, activant sur l'ensemble du territoire douanier, y compris les postes frontaliers terrestres, maritimes et aériens, en étroite coordination avec les différents corps de sécurité, ont enregistré une saisie importante, durant la période allant du 4 au 10 octobre 2024", lit-on dans le communiqué.

Les services des Douanes ont également saisi d'autres produits, à l'instar de produits cosmé-

tiques et soins corporels, de produits pharmaceutiques, d'équipements sensibles, d'accessoires de téléphones mobiles, d'appareils électroménagers, de denrées alimentaires pour la consommation humaine et animale, des boissons alcoolisées, de fruits exotiques, de vaisselles, de vêtements, de matériaux de construction, des vélos et de véhicules et autres, selon la même source.

De plus, quelque 92 contrevenants sont impliqués dans ces affaires, ayant utilisé 18 véhicules dans le cadre de la contrebande (des motos, des véhicules de tourisme et utilitaires, des camions, des tracteurs, des remorques), ainsi que des conteneurs, a indiqué le communiqué.

Enfin, la même source, souligne que le montant total des amendes infligées s'élève à près de 2 milliards de dinars algériens.

S.B.

370 foyers raccordés au réseau du gaz naturel à Béjaïa



La direction de distribution de l'électricité et du gaz de Béjaïa a procédé, récemment, à la mise en service du réseau du gaz naturel au profit de 370 foyers relevant de la localité d'Aït Atik, commune de Darguina. Ce projet est réalisé dans le

cadre du programme mis en place par l'État dans le but d'améliorer les conditions de vie des citoyens et d'accélérer le développement socio-économique aux niveaux local et national. Ce projet a nécessité la réalisation d'un réseau de

distribution du gaz naturel d'une longueur de 19,3 km pour un coût total s'élevant à 183 millions DA. Quant au coût moyen par foyer, il est de l'ordre de 30 millions de centimes. La direction de distribution de l'électricité et du gaz de Béjaïa rappelle à sa clientèle d'accélérer la réalisation des installations intérieures conformément aux normes de sécurité en faisant appel à des plombiers qualifiés pour pouvoir jouir des bienfaits de cette précieuse énergie qui améliorera leur quotidien. Il est à préciser que l'entreprise a enregistré, depuis le début de l'année en cours, plus de 16.600 nouveaux clients en gaz naturel. De ce fait, la direction de distribution de Béjaïa totalise 222.930 clients de Sonelgaz en gaz.

LAIT EN POUVRE INDUSTRIEL, SA TENEUR EN MATIÈRES GRASSES ET EN PROTÉINES...

Le gouvernement établit des exigences normatives

Les dispositions relatives aux spécifications du lait en poudre industriel et aux conditions et modalités de sa présentation, sa détention, son utilisation et sa commercialisation viennent d'être modifiées.

En effet, un arrêté ministériel ayant pour objet de modifier certaines dispositions de l'arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999, vient de paraître dans le dernier numéro du journal officiel (63). Ce sont les dispositions des articles 3, 4, 6, 8, 9 et 10 de l'arrêté du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999, qui ont été modifiées, complétées.

Ainsi, la dénomination «lait entier en poudre industriel» correspond à un lait dont la teneur en matière grasse laitière est égale, au minimum, à 26% et inférieure à 42% (m/m). La dénomination «lait partiellement écrémé en poudre industriel» correspond à un lait dont la teneur en matière grasse laitière est supérieure à 1,5% et inférieure 26% (m/m).

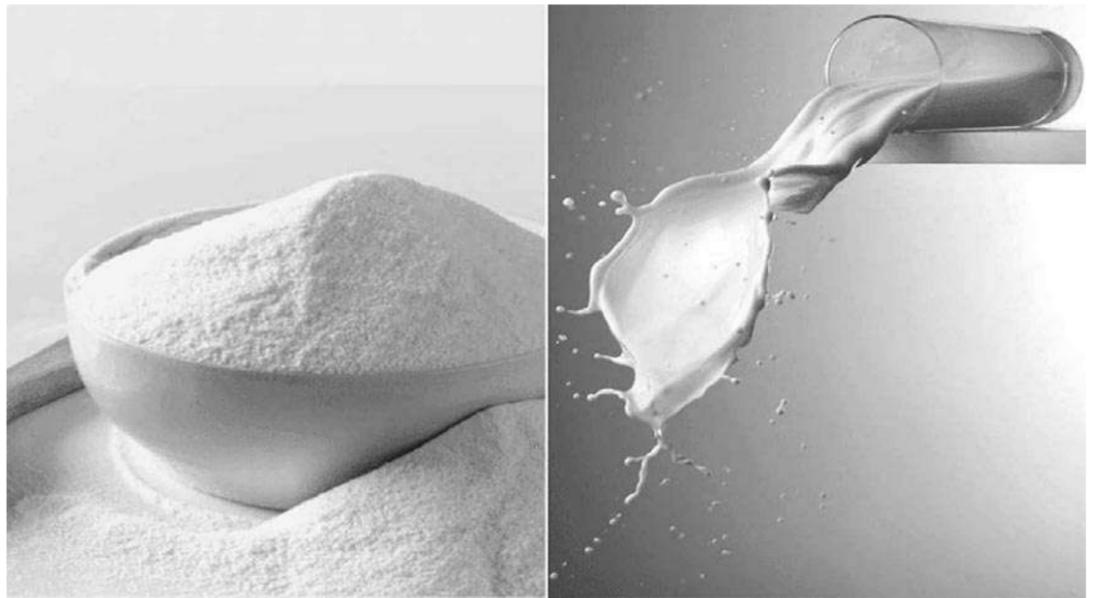
La dénomination «lait écrémé en poudre industriel» correspond à un lait dont la teneur en matière grasse laitière ne doit pas excéder 1,5% (m/m).

Le lait entier en poudre industriel doit contenir, au minimum, 34 grammes de protéines de lait pour 100 grammes d'extrait sec dégraissé. Le lait partiellement

écrémé en poudre industriel doit contenir, au minimum, 34 grammes de protéines de lait pour 100 grammes d'extrait sec dégraissé. Le lait écrémé en poudre industriel doit contenir, au minimum, 34 grammes de protéines de lait pour 100 grammes d'extrait sec dégraissé. Le lait en poudre industriel doit contenir, au maximum, 5 % d'humidité et 0,15 % d'acide lactique.

Le lait en poudre industriel doit être additionné, lors du processus de fabrication du lait pasteurisé conditionné en sachet subventionné, d'amidon de maïs comme traceur à un taux de 0,5 gramme pour 100 grammes de poudre de lait. Le lait en poudre industriel, doit être conforme aux spécifications microbiologiques fixées par la réglementation en vigueur.

Concernant les emballages et les matériaux destinés à être mis en contact avec le lait en poudre industriel, ils doivent être sûrs, notamment concernant la migration des microparticules de plastique au produit, objet du présent arrêté, et doivent être conformes à la réglementation en vigueur relative aux condi-



tions et aux modalités d'utilisation des objets et des matériaux destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires ainsi que les produits de nettoyage de ces matériaux.

Les emballages doivent être stockés dans des locaux à l'abri de l'humidité et dans des conditions d'hygiène et de salubrité fixées par la réglementation en vigueur. Outre les mentions obligatoires prévues par la

réglementation en vigueur, notamment celles relatives à l'information du consommateur et à l'étiquetage du lait en poudre industriel, doit comporter selon les modifications: La dénomination «lait partiellement écrémé en poudre industriel» peut être remplacée par la dénomination «lait demi-écrémé en poudre industriel» à condition que la teneur en matière grasse laitière ne dépass

se pas 16 % (m/m) et ne soit pas inférieure à 14 % (m/m) soit pour la teneur en matière grasse laitière ; la teneur en protéines du lait ; la date de fabrication ; la date limite de consommation ; le numéro du lot ; les conditions particulières de conservation ; et le numéro de l'agrément sanitaire, le cas échéant, le numéro d'identification officiel de l'usine de fabrication.

Inès B.

FISCALITÉ

Les recettes en hausse de 6,8% en 2024

Les recettes de la fiscalité ordinaire ont poursuivi, en 2024, leur courbe ascendante enregistrée ces dernières années, avec une hausse de 6,8 % sur une base annuelle jusqu'à la fin du mois d'août dernier, a indiqué, dimanche à Alger, la directrice générale des Impôts, Amel Abdelatif. Intervenant lors d'une séance d'audition devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances PLF 2025, présidée par Mohamed Hadi Oussama Arbaoui, président de la commission, Mme Abdelatif a souligné que les recettes de la fiscalité ordinaire (hors IRG/salaires et traitements) ont atteint 3000 milliards de DA durant la période de janvier à août 2024, contre 2817 milliards de DA durant la même période en 2023. Il s'agit de la poursuite de la même dynamique ascendante, la fiscalité ordinaire ayant enregistré en 2023, une hausse de 37,9 % par rapport à 2018, 25% par rapport à

2019 et 14,3 % par rapport à 2022, selon la même responsable. Pour mettre en avant sa contribution croissante aux revenus budgétaires, Mme Abdelatif a indiqué que la fiscalité ordinaire a atteint en 2023 une valeur de 4232,5 milliards de DA, soit 72 % des revenus hors hydrocarbures (estimés à 5879,1 milliards de DA), contre 5577 milliards de DA pour les recettes de la fiscalité pétrolière. Sur les dispositions fiscales contenues dans le PLF 2025, la directrice a affirmé qu'elles s'inscrivent "dans les orientations stratégiques de l'Etat au double plan social et économique, conformément aux instructions de Monsieur le président de la République, visant à améliorer le pouvoir d'achat, à préserver les conditions de vie des citoyens et à mobiliser des ressources fiscales supplémentaires, selon la possibilité de la contribution de chaque contribuable, sans alourdir la pression fiscale". Concernant les mesures fiscales prévues dans le projet de loi de finances

pour 2025, la directrice a affirmé qu'elles s'inscrivent "dans les orientations stratégiques de l'Etat sur les plans économique et social, conformément aux instructions du président de la République, visant à améliorer le pouvoir d'achat, à préserver les conditions de vie des citoyens et à mobiliser des ressources fiscales supplémentaires selon la capacité de contribution de chaque contribuable sans augmenter la pression fiscale". Parmi les dispositions ayant fait l'objet de discussions, lors de la séance d'audition, celles relatives à la restructuration du régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU). Le PLF 2025 propose d'élargir la liste des activités exemptées de ce régime, notamment les entreprises des traiteurs et catering, les activités de location des salles des fêtes, le commerce de détail dans les grandes surfaces, la location de véhicule, d'engins et matériels, d'agences de tourisme et de voyages, d'agences de publicité et de communication, de formations et

enseignements divers, ainsi que l'activité de l'agent général et courtier d'assurance, et d'entreprises de collecte, de traitement et de distribution de tabac en feuilles. De plus, il est proposé d'augmenter le montant minimum pour l'IFU à 30.000 DA/an, actuellement fixé à 10.000 DA/an, tout en maintenant ce montant à 10.000 DA pour les activités exercées dans le cadre du statut de l'auto-entrepreneur, en sus de la réintroduction à partir du 1er janvier 2026, de la disposition contractuelle de deux ans pour le régime de IFU au lieu du système déclaratif. Dans ce contexte, la directrice générale a affirmé que les amendements proposés visaient à améliorer l'efficacité de ce système, compte tenu de son niveau de rendement actuel, car "sa contribution fiscale demeure très faible, par rapport au grand nombre des contribuables qui y sont assujettis, ce qui constitue une véritable échappatoire pour ceux qui exercent dans des conditions non réglementées".

LE MINISTRE DES TRANSPORTS EN PARLE À L'APN

Expansion du trafic aérien de passagers

Plus de 8,1 millions de passagers ont voyagé par avion au cours des six premiers mois de l'année en cours, selon le ministre des Transports Mohamed El-Habib Zahana. Un chiffre incluant les vols intérieurs et internationaux, a déclaré le ministre lors de son audition à l'Assemblée populaire nationale (APN). En détail, 3,6 millions de passagers ont voyagé sur le réseau domestique contre 4,5 millions sur les lignes internationales, soit une hausse de 17,61% par rapport à la même période de 2023. Le

ministre des Transports a rappelé que la flotte nationale de transport aérien de voyageurs et de marchandises est composée de 70 avions, dont 55 avions propriété d'Air Algérie et 15 avions de Tassili Airline. En outre, 40 avions, d'une capacité d'environ 20 sièges par avion, appartiennent à deux transporteurs aériens de l'industrie du transport aérien. Dans ce contexte, Zahana a révélé que durant les six premiers mois de l'année 2024, Air Algérie a transporté environ 3,6 millions de passagers sur 38

518 vols, dont 1,2 million de passagers sur le réseau domestique et 2,4 millions sur le réseau international. Concernant le transport maritime, le ministre a fait savoir que durant les six premiers mois, les dix ports commerciaux ont traité 63,42 millions de tonnes de marchandises, soit une hausse de 2,53% par rapport à la même période en 2023, environ 848 000 conteneurs équivalent 20 pieds et 242 000 passagers. L'Algérie compte 46 ports de plaisance et de pêche, ainsi que des unités de mainte-

nance et de réparation (Entreprise nationale de réparation navale (ERENAV) à Alger, Bejaia et Oran, a indiqué le ministre. En outre, il existe 7 terminaux maritimes pour le transport de passagers dans les ports d'Alger, Annaba, Bejaia, Skikda, Oran, Ghazouat et Mostaganem. Quant à la flotte nationale de fret, elle est composée de 34 navires, dont 14 navires pour le transport d'hydrocarbures, 14 navires pour le transport de marchandises et 6 navires pour le transport de passagers.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DE MOCRA TIQUE ET POPULAIRE
Ministère de la Santé
Direction de la sante et population

Direction de Tipaza
Etablissement Public Hospitalier de Tipaza
Numéro d'identification fiscale de l'établissement : 40801600004205700104

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL Ouvert
AVEC EXIGENCE DE Capacité Minimales d'un marché à commande
N° :/2024

Le directeur de l'Etablissement Public Hospitalier de Tipaza lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimal d'un marché à commande, pour l'Approvisionnement en consommables de cardiologie et autre.
; Le présent d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimal

LOT N°9 : Consommables pour ablation par cryothérapie

Il s'adresse aux sociétés et toute personne physique ou morale régulièrement disposant d'un agrément ou une autorisation délivré par le ministère de la production pharmaceutique. Qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel moyenne des trois dernières années justifier par les bilans financière :

LOT N°09 : Les soumissionnaires ayant une moyenne de chiffre d'affaires des trois dernières années (2021-2022-2023) pas moins de vingt sept million dinars (27 000 000.00DA).

Il doit avoirs réalisé au moins un projet de même nature justifier par des attestation de bonne exécution, auprès des établissements de service public, pour les cinq dernière années (2019-2020-2021-2022-2023).

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres national ouvert peuvent retirer le cahier de charges auprès de la sous-direction des Fiances et Moyens bureau des marchés public contre le paiement de la somme de CINQ Milles (5.000,00) dinars algerien non remboursable payé au trésorier de la commune de tipaza, représentant les frais de documentation et de reprographie.

Les candidats et les soumissionnaires peuvent présenter leurs candidatures et offres dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises, sous réserve que le mandataire du groupement momentané soit lié par ses obligations contractuelles à l'égard du service contractant.

- La durée de préparation des offres est fixée à huit (08) jours à compter de la première date de publication de l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimal d'un marché à commande dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP avant 13 heures

, Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heures .

- La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour correspondant à la durée de préparation des offres à 13 h00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heures. Aucune offre ne pourra être reçue après cette date.
- Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Chaque offre est insérée dans une enveloppe séparée et cachetée, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimal ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière ». Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention suivante :

A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
Appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimal d'un marché à commande
N° :/2024

Objet de l'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimal d'un marché à commande : l'Approvisionnement en Produits consommables de cardiologie et autres produits destinés à la médecine humaine.

Lot N°..... :+ Objet de lot

- Les offres doivent contenir les documents suivants :

Dossier de candidature comprend :

- 1-La déclaration de candidature dûment remplie signée, cachetée et datée selon le modèle ci-joint dans le cahier des charges.
- 2-La déclaration de probité dûment remplie signée, cachetée et datée selon le modèle ci-joint le cahier des charges.
- 3-La délégation de pouvoir dûment remplie signée, cachetée et datée selon le modèle ci-joint le cahier des charges.
- 4-Pour les sociétés, une copie des statuts.
- 5-Copie de registre de commerce électronique.
- 6- le document relatif aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- 7-tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, les cas échéant, des sous-traitants :
 - capacités professionnelles : agrément et certificat de qualité, le cas échéant.
 - capacités financières : moyens financiers justifiés justifiés par les bilans et les références bancaires.
 - capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

Offre Technique comprend :

- 1-La déclaration à souscrire remplie signée cachetée et datée selon le modèle ci-joint dans le cahier des charges .
- 2-Le cahier des charges portant le cachet et la signature du candidat précédés de la mention « lu et accepté » Manuscrite dans la Dernière page.
- 3-Récépissé de paiement des frais de retrait du cahier des charges.
- 4-Mémoire technique justificatif.

Offre financière comprend :

- 1-La lettre de soumission dûment remplie signée cachetée et datée selon le modèle ci-joint dans le cahier des charges.
- 2- le bordereau des prix unitaires en hors taxes signée cachetée et daté par le candidat.
- 3-Le détail quantitatif et estimatif signée cachetée et daté par le candidat.
 - L'ouverture des plis techniques et financiers aura lieu en une seule phase et en séance plénière et en présence des soumissionnaires le dernier jour correspondant à la durée de préparation des offres avant 13h00 au siège de l'établissement (salle des réunions) ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heures .

- Les candidats se retrouveront liés par ces mêmes offres pour une période de 90 jours plus le délai de préparation des offres à compter de la date de la séance d'ouvertures des plis.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE BOUIRA

Réf : 4244 /DG/OPGI/DMO/2024

Mise en demeure N° 02

Projet : 30 / 300 Logements Publics Locatifs à AIN BESSEM.
Lot : TCE y compris VRD
Entreprise : ETB TCE BENCHETOUH Mohamed.

- Vu la loi N°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et le décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,
- Vu le marché de réalisation du projet des 30 / 300 Logements Publics Locatifs à AIN BESSEM en Lot TCE y compris VRD approuvé en date 16/05/2024 sous le N° 021,
- Vu le délai contractuel de réalisation de Quatorze (14) mois.
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N°01 notifié à l'entreprise en date du 16/05/2024.
- Vu la mise en demeure N°01 publiée dans les quotidiens nationaux « DK NEWS » et « العاصمة نيوز » en date du 18/07/2024, demandant à l'entreprise :
 - Accélérer la cadence des travaux afin de rattraper le retard enregistré.
 - Renforcer le chantier de moyens humains.
 - Approvisionner le chantier en moyens matériel et matériaux nécessaires.
 - Prévoir une double équipe (3x8h) ou (2x10h) conformément aux closes contractuelles du marché des travaux, notamment l'article N°48 (disposition générales concernant l'exécution des travaux).
 - Respecter les délais contractuels de projet.
 - Respecter le planning d'avancement des travaux.
- Vu le procès-verbal de notification par l'huissier de justice de la première mise en demeure en date du 29/07/2024.
- Vu le courrier émanant du bureau d'études en date du 15/10/2024, par lequel, il signale que l'entreprise n'a pas respecté ses recommandations et que le taux d'avancement des travaux est très faible par rapport au planning d'exécution des travaux.
- Vu que le taux de consommation des délais est de 36%, alors que le taux physique est de 20%.

L'entreprise ETB TCE BENCHETOUH Mohamed, domiciliée au siège social sis à la commune de khellil - Wilaya de BORDJ BOU ARRERIDJ est mise en demeure dans un délai de quarante huit (48) heures, à compter de la première publication de cette mise en demeure dans les quotidiens nationaux et le BOMOP de :

- Accélérer la cadence des travaux afin de rattraper le retard enregistré.
- Renforcer le chantier de moyens humains.
- Approvisionner le chantier en moyens matériel et matériaux nécessaires.
- Prévoir une double équipe (3x8h) ou (2x10h) conformément aux closes contractuelles du marché des travaux, notamment l'article N°48 (disposition générales concernant l'exécution des travaux).
- Respecter les délais contractuels de projet.
- Respecter le planning d'avancement des travaux.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, le Maître de l'ouvrage (OPGI de BOUIRA) se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché aux torts exclusifs de l'entreprise.

L'EXPRESS DU 22/10/2024

ANEP : N° 2416033047

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BORDJ BOU-ARRERIDJ
DAIRA DE DJAAFRA
COMMUNE DE COLLA
N° fiscal : 0984.3425.5069804

Avis d'appel d'offres Ouvert N° : 04/2024

Le président de l'APC de la commune de Colla lance un Avis d'appel d'offres Ouvert pour la réalisation:

• Acquisition Niveleuse

Peu à tous les : les Fabricant et les Agents Agréé et les Distributeurs Agréé et les Revendeurs Agréé du Matérielle l'objet de cahier de charge , peuvent retirer le cahier des charge au niveau du bureau des marches public de la commune de COLLA wilaya de Bordj Bou Arreridj .

Les offres doivent comporter : le dossier de candidature – l'offre technique – l'offre financière
Sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées. Indiquant la dénomination de l'entreprise. La référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention - dossier de candidature – l'offre technique – l'offre financier
– ses enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée .comportant la mention : a Mer : L P A P C de Colla a n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

- Avis d'appel d'offres Ouvert N° : Mentionner son numéro l'objet : Mentionner le nom de l'opération

Les plait son disposé aux bureaux des marcher de l APC de colla Accompagné des pièces suivant

01) - Le dossier de candidature contient :

- * une déclaration de candidature (selon l'exemplaire à joindre, remplis, signée, cachée et datée)
- * une déclaration de probité (selon l'exemplaire à joindre, remplis, signée, cachée et datée)
- * Statut pour les sociétés (SPA - SNC-CSC - EURL - SARL)
- * les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- * Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats des soumissionnaires :
- * Moyenne humaine et matérielle
- * Brochures technique + Fiche technique du matérielle proposé dans l'offre financier

02) - l'offre technique contient :

- * Déclaration à souscrire, (selon l'exemplaire à joindre, remplis, signée, cachée et datée)
- * Mémoire technique justificatif.
- * Cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite ** lu et accepté **
- * Observation: la mémoire technique justificatif et une pièce éliminatoire ne sois pas complété

03) - l'offre financier contient :

- * Lettre de soumission remplie, (selon l'exemplaire à joindre, remplis, signée, cachée et datée)
- * Le bordereau des prix unitaires remplis en lettre et en chiffre signé et caché
- * le devis quantitatif et estimatif remplis signé et caché

- La durée de Préparation des offres : est fixée à 12 jours à compter de la date de l'apparition du présent avis dans les quotidiens nationaux et ou le BOMOP
- fixer un jour pour déposer les offres qui sera : le dernier jour de la durée de préparation des offres à partir la date du premier jour de l'apparition du présent avis dans les quotidiens nationaux et ou : le BOMOP

Les offres seront déposés au siège de la commune de colla au dernier jour de la durée de préparation des offres de : 8,00 h du matin jusqu' a : 11,00 h

L'ouverture des plis : sera le même jour du dépôt des offres en séance publique à (11,00H) au siège de la commune de COLLA .

Observation : si cela arrive le jour de dépôt et l'ouverture des offres le jour de repos la durée de préparation des offres sera prolongé jusqu' a le jour du travail le lendemain

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant la période (90 jour + la durée de la préparation des offres) à partir de la date de du dépôt des offres

L'EXPRESS DU 22/10/2024

ANEP : N° 2416033182

L'EXPRESS DU 22/10/2024

ANEP : N° 2416033094

ORAN

Un quota supplémentaire de 1.500 logements

Les nouvelles unités d'habitation de la formule LPL seront réparties prochainement entre les communes, ont indiqué les services de la wilaya, ajoutant que le choix des assiettes foncières devant abriter les futurs ensembles immobiliers, ainsi que les entreprises auxquelles sera confiée leur concrétisation, seront lancés simultanément à cette démarche. «Les travaux seront entamés sitôt les procédures administratives accomplies».

La wilaya d'Oran a bénéficié d'un quota supplémentaire de 1.500 unités d'habitation de la formule logement public locatif (LPL) et aides à l'habitat rural, a annoncé le wali, Saïd Sayoud. Le wali d'Oran a indiqué, lors de la réunion du Conseil de wilaya, qui s'est tenue récemment et qui a été consacrée aux dossiers de l'environnement et à l'évaluation des rentrées scolaires et de la formation professionnelle, a fait part de l'affectation à la wilaya d'Oran d'un programme d'habitat constitué de 1.000 LPL et de 500 aides financières à l'habitat rural. Les nouvelles unités d'habitation de la formule LPL seront réparties prochainement entre les communes, ont indiqué les services de la wilaya, ajoutant que le choix des assiettes foncières devant abriter les futurs ensembles

immobiliers, ainsi que les entreprises auxquelles sera confiée leur concrétisation, seront lancés simultanément à cette démarche. «Les travaux seront entamés sitôt les procédures administratives accomplies», a fait observer le responsable, relevant que des instructions seront données aux entreprises auxquelles sera confiée la réalisation de ce programme pour le renforcement de leurs chantiers et l'adoption du système de travail 3x8, afin de livrer le projet dans les délais contractuels, fixés entre 12 et 16 mois. Par ailleurs, la wilaya d'Oran prévoit la distribution, prochainement, de 626 logements publics locatifs implantés dans les communes de Hassi Bounif (248), Benfreha (215), El-Ançor (163), et ce, dans le cadre des festivités commémoratives du 70ème anniversaire



du déclenchement de la glorieuse Guerre de libération nationale, ont fait savoir les services de la wilaya, précisant que tous les sites abritant ces nouvelles cités d'habitation sont dotés d'aires de jeu pour enfants, d'espaces verts et de locaux administratifs et commerciaux, ainsi que des infrastructures scolaires. Il est à rappeler que la wilaya

d'Oran a procédé, cette année, à la distribution de 1.588 LPL implantés dans la localité de Djefafra, commune de Mers El-Hadjadj, Sidi Benyebka et Chehairia, à des familles occupant des bâtisses précaires localisées à Hai Sbika (Es-Senia), La Foire dans la commune de Aïn El-Türck, Bousfer, Hassi Ameur, Sidi Benyebka et Bethioua. **R.R**

11ÈME ÉDITION DU CONCOURS AÏSSAT RABAH À TIZI-OUZOU

Les villages primés connus jeudi prochain

La cérémonie de remise des prix de la 11ème édition du concours Rabah Aïssat (concours du village le plus propre), organisé annuellement par l'APW de Tizi-Ouzou, se tiendra jeudi prochain (24 octobre 2024), à la maison de la culture Mouloud Mammeri. A son issue, les villages ayant concouru et ceux qui ont pris part au super concours (le super concours concerne les villages qui étaient récompensés lors des précédentes éditions) seront connus, en présence de foules nom-

breuses venues des toutes les contrées de la wilaya. Il est à noter qu'en prévision de cette 11ème édition du concours, la commission d'évaluation des différents villages a entamé la supervision des différents villages en lice pour la compétition depuis le mois de juin dernier. Le concours est supervisé, comme à l'accoutumée, par la commission hygiène et santé de la wilaya qui, avant, se réunit au siège de l'APW en vue de l'adoption du règlement intérieur dudit concours et de la présenta-

tion de la nouvelle fiche d'évaluation du concours. En première étape, les sorties d'évaluation de ladite commission sont consacrées aux villages déjà primés, a indiqué la Cellule de communication de l'APW de Tizi-Ouzou. Le concours du village le plus propre de la wilaya de Tizi-Ouzou, organisé chaque année depuis l'année 2013 par l'Assemblée populaire de wilaya de Tizi-Ouzou, a été créé par le défunt Rabah Aïssat en 2006 dans le but d'améliorer et préserver le patrimoine. **S.Ahmed**

NAÂMA

Versement d'aides financières pour rééquiper les habitations endommagées

Le versement d'aides financières au profit de 500 familles concernées par l'ameublement de leurs habitations endommagées lors des inondations enregistrées début septembre dernier dans la commune d'Aïn Sefra (wilaya Nâama) a été lancée dimanche dernier. L'opération concerne toutes les familles sinistrées, recensées par

la commission spécialisée, qui a inspecté les meubles endommagés au niveau des quartiers de la commune d'Aïn Sefra, et étudié et évalué les dossiers que les familles ont déposés au niveau des services concernés, dans le cadre de l'opération d'indemnisation, annoncé les autorités de la wilaya de Naâma. Le wali Lounès

Bouzegza a affirmé, à l'occasion de sa supervision de la remise symbolique d'aides financières aux familles sinistrées, que «l'opération intervient en concrétisation des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors du Conseil des ministres du 22 septembre dernier.

MOSTAGANEM

Plus d'un demi-million de quintaux de pomme de terre d'arrière-saison prévu

Une production de plus d'un demi-million de quintaux de pomme de terre d'arrière saison est prévue dans la wilaya de Mostaganem, au titre de la saison agricole 2024-2025, selon la direction des services agricoles. Cette campagne d'arrière saison cible une production de 560.000 quintaux de pomme de terre sur une surface totale de 2.000 hectares, sachant que l'opération de plantation a été entamée en août dernier. Environ 50.000 quintaux de semences locales ont été fournis pour couvrir les besoins de cette campagne, dont le rende-

ment devra atteindre 280 quintaux par hectare. Cette campagne, dès le début de la récolte prévue dans les prochaines semaines, contribuera à approvisionner les marchés régionaux et nationaux et à réduire les prix de ce produit de large consommation dans une mesure appropriée et raisonnable, a-t-on expliqué. Ces quantités s'ajoutent à la récolte saisonnière de pommes de terre, qui a été récoltée au cours de la période s'étendant entre les mois d'avril et juin derniers, qui s'est élevée à 3,142 millions de quintaux, a-t-on ajouté.

Cette campagne saisonnière, qui a touché une superficie de plus de 10.800 ha de superficies agricoles a vu la production de 57.860 quintaux de semences de pomme de terre. La wilaya de Mostaganem, dont la production annuelle est de 4 millions de quintaux de pomme de terre, approvisionne les marchés nationaux et régionaux, tout au long de l'année, notamment le deuxième trimestre (de mars à juin), à la faveur de la campagne saisonnière, et le 4ème trimestre (octobre à décembre) grâce à la campagne d'arrière saison.

LABOURS-SEMAILLES À TÉBESSA

Extension des superficies destinées à la céréaliculture

Une superficie de 126.400 hectares a été allouée à la culture des céréales à Tebessa, dans le cadre de la campagne labours-semailles de la saison agricole 2024-2025, a indiqué dimanche un responsable de la direction des services agricoles (DSA). La superficie vouée à la céréaliculture a augmenté de 2.000 hectares par rapport à la saison précédente, a précisé le chef du service de la production et de l'appui technique de cette direction, Ramzi Bouaziz, qui a ajouté que 76.158 hectares seront ensemencés de blé dur, 45.833 ha d'orge et 4.409 ha de blé tendre. S'agissant des mesures prises par la DSA pour assurer la réussite de la campagne labours-semailles, un guichet unique du crédit «R'fig» a été ouvert à la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) et mis à la disposition des agriculteurs souhaitant contracter un crédit pour financer leurs activités, selon M. Bouaziz qui a rappelé que plus de 300 agriculteurs ont déjà été financés et que l'opération était toujours en cours. Par ailleurs, plus de 40.000 quintaux de semences ont été fournis aux céréaliculteurs, en plus de la mise en place de 1.810 tracteurs, 1.286 machines de labourage de champs, 589 épandeurs d'engrais et 192 semeuses, a encore indiqué le même cadre. Pour rappel, la wilaya de Tebessa avait réalisé, lors de la dernière campagne agricole, une production de plus de 300.000 quintaux de céréales de différentes espèces.

JIJEL

Renforcement du secteur de la santé

Le secteur de la santé vient d'être renforcé, dans la wilaya de Jijel, par un lot de sept (7) ambulances médicalisées, dotées d'équipements modernes, c'est ce qu'ont indiqué les services de la wilaya. Ces ambulances seront affectées aux polycliniques des communes d'El Ancer, de Boudriaa Beni Yadjis, de Kaous, de Ziama Mansouriah, de Chekfa et d'Oudjana, ainsi qu'à l'Établissement hospitalier spécialisé (EHS) Martyr Richane Bachir Bellakhdar de la commune de Texenna, a précisé la même source. Les ambulances nouvellement affectées s'ajoutent aux 12 ambulances distribuées à plusieurs structures de santé en juillet dernier, a-t-on encore rappelé à la wilaya, ajoutant que 20 autres véhicules médicalisés similaires «devraient être reçus avant la fin de cette année». Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du «renforcement du transport sanitaire et vers les différentes polycliniques et autres structures hospitalières, notamment dans certaines communes éloignées», a conclu la même source.

POUR PROMOUVOIR LE
TOURISME EN ALGÉRIE

Nécessité de recourir à la numérisation

Les participants à un séminaire international, intitulé : "La transformation numérique et son impact sur la société, l'économie et la ville", ouvert dimanche dernier à Constantine, ont souligné "la nécessité d'exploiter les moyens technologiques et les applications électroniques, ainsi que de vulgariser la transformation numérique pour faciliter la promotion et le développement du tourisme en Algérie".

Dans une intervention au cours de cette rencontre de trois jours, organisée à l'Institut de gestion des technologies urbaines de l'Université Salah-Boubnider (Constantine 3), Samira Debbache, spécialisée dans la transformation numérique au Laboratoire de recherche de la faculté 'architecture et d'urbanisme, a expliqué que le tourisme est "l'un des secteurs vitaux dans l'économie de tout pays, d'où la nécessité d'intensifier les efforts entre les parties concernées pour en faire l'une des ressources économiques les plus importantes".

"L'Algérie dispose de villes aux excellents atouts touristiques, de sites archéologiques, historiques et culturels de premier plan et de sites naturels attractifs pour les touristes du monde entier", a-t-elle renchéri.

Mme Debbache a indiqué que cette rencontre "porte essentiellement sur l'avenir numérique de l'Algérie et vise à contribuer au développement du secteur touristique, en encourageant le développement numérique dans les villes touristiques et en les transformant en environnements numérisés et en villes intelligentes pouvant s'adapter aux développements technologiques et contribuer à la promotion des différentes destinations et attirer, ainsi, le plus grand nombre possible de touristes, ce qui permettra de promouvoir la croissance économique dans le pays et de créer un nombre important de postes d'emploi". Svetlana Balashova, spécialiste de l'étude des territoires et de la réduction de la fracture numérique à l'Université Russe de l'Amitié des Peuples (URAP), a relevé que le tourisme est fortement tributaire, dans son pays, du progrès technologique, ce qui fait de la Russie une destination touristique distinguée, ajoutant que les technologies numériques permettent aux touristes de "réserver facilement leurs billets d'avion et leurs hébergements, en ligne, et d'utiliser des applications de navigation pour explorer aisément les villes et les zones touristiques, en plus des plateformes numériques qui permettent aux visiteurs d'économiser du temps et des efforts". Mayada Bilal, spécialiste du tourisme numérique à l'université de Helwan (République arabe d'Égypte) et membre de l'Organisation mondiale du tourisme, a rappelé, quant à elle, que le tourisme a récemment connu une "grande révolution et une importante transformation" grâce au "tourisme intelligent", fondé sur le facteur technologique et son impact sur l'industrie des services, qui comprend l'hébergement hôtelier, les voyages aériens et la visite des sites historiques, ce qui a considérablement changé la réalité du tourisme dans de nombreux pays.

Il convient de noter que le séminaire international organisé dans le cadre d'une coopération entre les universités de Constantine (1, 2 et 3) et le Centre de recherche en aménagement du territoire (CRAT),

LA MALNUTRITION ENTRAÎNE DES SÉQUELLES PHYSIQUES ET MENTALES

Des maladies non transmissibles liées à l'alimentation

Les femmes, les nourrissons, les enfants et les adolescents sont particulièrement exposés au risque de malnutrition. L'optimisation de la nutrition au début de la vie — en particulier au cours des 1000 jours qui s'écoulent entre la conception d'un enfant et son deuxième anniversaire — garantit le meilleur départ possible dans la vie et a des effets positifs à long terme.

La malnutrition est un phénomène qui prend de l'ampleur partout dans le monde, à l'ère de la malbouffe et de la prolifération des fast-foods. La malnutrition évoque pour la plupart d'entre nous les carences alimentaires concernant les personnes les plus défavorisées dans le monde. Pourtant, ce phénomène est bien plus large que cela et il peut toucher toutes les catégories sociales, dans tous les pays du monde. Selon l'OMS, ce phénomène sous toutes ses formes comprend la dénutrition (émaciation, retard de croissance, insuffisance pondérale), les carences en vitamines ou en minéraux, le surpoids, l'obésité et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation. L'agence onusienne de la santé souligne qu'à l'échelle mondiale, 149 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient en 2022 d'un retard de croissance (ils étaient trop petits pour leur âge), 45 millions étaient émaciés (trop maigres pour leur taille), et 37 millions étaient en surpoids ou obèses. La dénutrition joue un rôle dans près de la moitié des décès d'enfants âgés de moins de 5 ans. Les conséquences économiques, sociales, médicales et sur le développement de la charge mondiale de la malnutrition sont graves et persistantes, aussi bien pour les individus et leurs familles que pour les communautés et les pays. Les apports inappropriés en vitamines et en minéraux, à savoir en micronutri-



ments, peuvent aussi être regroupés. Les micronutriments permettent au corps de produire des enzymes, des hormones et d'autres substances essentielles à une bonne croissance et un bon développement. L'iode, la vitamine A et le fer sont les plus importants pour la santé publique à l'échelle mondiale. Les carences dans ce domaine représentent une menace majeure pour la santé et le développement des populations du monde entier, en particulier pour les enfants et les femmes enceintes dans les pays à revenu faible. Les maladies non transmissibles liées à l'alimentation comprennent les maladies cardiovasculaires (par exemple les infarctus du myocarde et les accidents vasculaires cérébraux, qui ont souvent un lien avec l'hypertension), certains cancers et le diabète. Une mauvaise alimentation et une mauvaise nutrition font partie des principaux facteurs de risque pour ces maladies à l'échelle mondiale. En 2022, environ 390 millions d'adultes âgés de 18 ans et plus dans le monde souffraient d'insuffisance pondérale, alors que 2,5 milliards étaient en surpoids, dont 890

millions de personnes obèses. Parmi les enfants âgés de 5 à 19 ans, 390 millions étaient en surpoids, dont 160 millions étaient obèses ; ils étaient 190 millions à être maigres (rapport IMC/âge inférieur de plus de deux écarts types à la valeur médiane de référence). La dénutrition joue un rôle dans près de la moitié des décès d'enfants âgés de moins de 5 ans. Ces décès surviennent principalement dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Tous les pays du monde sont touchés par une ou plusieurs formes de malnutrition. La lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes est l'un des défis les plus importants pour la santé mondiale. Les femmes, les nourrissons, les enfants et les adolescents sont particulièrement exposés au risque de malnutrition. L'optimisation de la nutrition au début de la vie — en particulier au cours des 1000 jours qui s'écoulent entre la conception d'un enfant et son deuxième anniversaire — garantit le meilleur départ possible dans la vie et a des effets positifs à long terme.

A.B.

PLUS QU'UN SUPER- ALIMENT

Comment le miel de manuka combat les cellules tumorales du cancer du sein

Une étude révèle que le miel de manuka pourrait contribuer à la prévention et au traitement du cancer du sein. En plus de réduire la croissance des cellules cancéreuses, il présente l'avantage de ne pas nuire aux cellules saines, et de ne pas provoquer d'effets secondaires : de quoi ouvrir la voie à une thérapie naturelle, en complément des thérapies conventionnelles.

Le miel de manuka est unique. Il est produit à partir du nectar de mānuka, une espèce d'arbre à thé originaire de Nouvelle-Zélande et du sud-est de l'Australie. En raison de ses nombreux bienfaits sur la santé, il fait partie des aliments que l'on appelle «nutraceutiques». Il est ainsi, et depuis longtemps, reconnu pour ses propriétés antibactériennes et antioxydantes, mais il est également riche en glucides complexes, acides aminés, flavonoïdes, vitamines, et minéraux : autant de composés qui ont démontré un potentiel anticancéreux.

Le terme «nutraceutique» est une contraction de «nutrition» et de «pharmaceutique». C'est l'ensemble des substances alimentaires qui présentent, en plus de valeur nutritionnelle, de nombreux bienfaits pour la santé. Si le nom a

initialement été inventé en 1989 par Stephen DeFelice, fondateur et président de la Foundation for Innovation in Medicine, il est aujourd'hui souvent utilisé comme argument marketing. La nutraceutique est notamment le nom générique de l'industrie des compléments alimentaires basés sur des actifs retrouvés dans la nature.

UNE ÉTUDE MET EN AVANT LES BIENFAITS INCROYABLES DE CE MIEL DE MANUKA

Les chercheurs de l'UCLA Health Jonsson Comprehensive Cancer Center ont mené des expériences sur des souris atteintes des deux types de cancers du sein les plus courants, ER+ MCF-7 et triple négatif MDA-MB-231. Les résultats, publiés dans la revue *Nutrients*, montrent que le miel de manuka réduit la croissance et la prolifération des cellules tumorales sans affecter les cellules saines, ni causer d'effets secondaires majeurs : il est donc capable de cibler les cellules cancéreuses. Sur la lignée cellulaire ER+, il réduit la croissance des cellules tumorales de 84 % et sur la lignée cellulaire triple négative, bien que l'effet antitumoral soit plus modeste, il reste dose-dépendant.

D'après les chercheurs, le miel de manuka agirait au niveau moléculaire, en bloquant les récepteurs aux œstrogènes présents sur les cellules tumorales, inhibant ainsi leur croissance et leur prolifération. Ainsi, il améliorerait l'efficacité des médicaments anti-œstrogéniques, comme le tamoxifène, lorsque utilisés conjointement. Cependant, dans le cas de cancers ER+, qui représentent 70 % des cas de cancers du sein, un traitement anti-œstrogène peut entraîner des résistances secondaires au niveau du système endocrinien. Conséquence : la chimiothérapie devient la seule solution. D'après le Dr Diana Márquez-Garbán, professeure agrégée de médecine à la David Geffen School of Medicine de l'Ucla et autrice principale de l'étude, «ces résultats permettent d'espérer le développement d'une alternative naturelle et moins toxique à la chimiothérapie traditionnelle». De fait, les patientes qui ont développé une résistance aux thérapies traditionnelles pourront potentiellement utiliser le miel de manuka comme supplément naturel, voire comme seul traitement, dans les cas de cancers du sein hormonodépendants positifs aux œstrogènes.

PANNE ÉLECTRIQUE

Le président cubain met en garde contre tout trouble à l'ordre public

Le président de Cuba, Miguel Diaz-Canel, a prévenu dimanche soir que son gouvernement ne tolérerait pas de troubles à l'ordre public sur l'île frappée depuis vendredi par une panne géante d'électricité que les autorités peinent à résoudre



Les 10 millions d'habitants de l'île passent leur troisième nuit sans courant en raison d'une panne survenue vendredi dans la principale centrale thermoélectrique du pays, qui a entraîné l'arrêt complet du réseau. Alors que le gouvernement a dit espérer rétablir l'électricité lundi soir, le chef de l'Etat a averti que son gouvernement ne tolérerait pas de troubles. Vêtu d'un uniforme militaire, il a affirmé, lors d'une réunion retransmise par le journal télévisé, que des habitants étaient sortis samedi soir pour tenter de «provoquer des troubles à l'ordre public». Tous les auteurs de troubles seront poursuivis «avec la sévérité que les lois révolutionnaires prévoient», a-t-il martelé. M. Diaz-Canel a déclaré que nombre de ces personnes agissaient «sous la direction des opérateurs de la contre-révolution cubaine depuis l'étranger». Manifestations. Les pannes d'électricité ont été l'un des éléments déclencheurs des manifestations historiques du 11 juillet 2021. Dimanche soir, des habitants sont descendus dans la rue dans plusieurs quartiers de La Havane pour exprimer leur mécontentement, selon des photographes de l'AFP. Des dizaines de personnes, dont des femmes avec des enfants dans les bras, sont notamment sorties avec des casseroles dans le quartier de Santo Suarez, criant «Allumez la lumière». Des barricades de déchets ont également été érigées dans le quartier de Centro. Sur les réseaux sociaux, des internautes ont posté des vidéos faisant état d'une mani-

festation à Manicaragua (centre), mais l'AFP n'a pu vérifier leur authenticité. Des Cubains font du bruit avec des casseroles à La Havane, le 20 octobre 2024, pour dénoncer la panne nationale d'électricité. Petit soulagement pour les habitants déjà durement éprouvés : l'ouragan Oscar a été rétrogradé dans la nuit de dimanche à lundi en tempête tropicale par le Centre américain des ouragans (NHC). Oscar a touché terre dimanche soir dans l'est de Cuba, alors en ouragan de catégorie 1, avec des vents approchant les 130 km/h, selon le NHC. Il s'est abattu près de la ville de Baracoa, à 21h50 GMT. Là, des vagues ont atteint jusqu'à quatre mètres de hauteur sur le front de mer. Des toits et murs des maisons ont été endommagés, des poteaux électriques et des arbres sont tombés, a indiqué la télévision d'Etat. Situation «complexe». Dans son discours, le prési-

dent Diaz-Canel a reconnu que la situation du système électrique restait «complexe», marquée par une forte «instabilité».

Plus tôt dans la journée, le ministre de l'Energie, Vicente de la O Levy, avait déclaré : «Nous pouvons dire qu'entre demain lundi matin, après-midi ou soir», le service sera rétabli pour la majorité des Cubains. Quelques centaines de milliers d'habitants ont pu bénéficier dimanche de quelques heures de courant, avant que la totalité du système électrique ne soit à nouveau paralysée, selon la compagnie nationale d'électricité (UNE). Les autorités ont suspendu les cours et les activités professionnelles essentielles jusqu'à mercredi, seuls les hôpitaux et les services essentiels pour la population restant opérationnels. Cuba est confrontée à sa pire crise en trente ans. La panne géante d'électricité,

qui fait suite à des pannes chroniques, s'ajoute à des pénuries de nourriture, de médicaments et à une inflation galopante. «Les Cubains sont fatigués de tant de choses», se lamente Sergueï Castillo, un maçon de 68 ans. «Il n'y a pas de vie ici, ce pays n'en peut plus», ajoute-t-il en colère, en précisant que depuis deux jours, il ne se «nourrit que de croquettes, de pizzas et d'autres cochonneries». «Mon frigo ne fonctionne plus depuis trois jours et j'ai peur que tout soit détruit», se déssole aussi Adismary Cuza, un ouvrier de 56 ans. «Urgence énergétique». Jeudi, à la veille de la panne générale, le président cubain avait annoncé que l'île se trouvait en situation d'«urgence énergétique» face aux difficultés pour acheter le combustible nécessaire à l'alimentation de ses centrales, à cause du renforcement de l'embargo imposé par Washington depuis 1962. A Cuba, l'électricité est produite par huit centrales thermoélectriques vétustes, parfois en panne ou en maintenance, ainsi que par plusieurs centrales flottantes louées à des entreprises turques, et des groupes électrogènes. En septembre 2022, l'île avait déjà connu un blackout généralisé après le passage de l'ouragan Ian, qui avait frappé l'ouest de l'île. Le rétablissement complet de l'électricité avait pris plusieurs jours à La Havane, provoquant des manifestations sporadiques dans différents quartiers.

AUX PHILIPPINES

Un tribunal condamne 17 membres d'un groupe islamiste

Un tribunal philippin a condamné à la réclusion à perpétuité 17 membres du groupe djihadiste Abou Sayyaf pour leur rôle dans l'enlèvement de 21 touristes en Malaisie il y a 24 ans. Cet enlèvement, survenu en avril 2000, visait des touristes de diverses nationalités, notamment philippine, finlandaise, française, allemande, libanaise, malaisienne et sud-africai-

ne, qui séjournèrent sur l'île de Sipadan. Les otages ont été retenus pendant plusieurs mois dans les jungles de Jolo, aux Philippines, jusqu'à ce que plusieurs millions de dollars de rançon soient versés pour leur libération. Le ministère philippin de la Justice a salué cette condamnation comme une démonstration de son engagement à faire respecter

l'État de droit. Les 17 accusés ont été reconnus coupables de 21 chefs d'accusation et condamnés à la réclusion à perpétuité. Parmi eux se trouvent Hilarión Del Rosario Santos III et Redendo Cain Dellosa, associés à des groupes militants liés à al-Qaïda et à l'État islamique (EI). En plus de la peine de prison, les ravisseurs ont été condamnés à

verser 300 000 pesos (environ 4800 euros) en dommages et intérêts aux victimes. Le groupe Abou Sayyaf, fondé dans les années 1990 avec le soutien financier de la famille d'Oussama ben Laden, est considéré comme une organisation terroriste par les États-Unis. Depuis, il s'est scindé en plusieurs factions, certaines ayant prêté allégeance à l'État islamique.

USA 2024: le comté de Clallam, baromètre infallible de la présidentielle depuis 1980

Plus exactement au point le plus à l'ouest des États-Unis continentaux, dans le comté de Clallam, qui a toujours désigné le vainqueur de la présidentielle depuis 1980.

Dans ce pays de montagnes généreusement boisées et copieusement arrosé, séparé du Canada et de Seattle par des bras de mer, la majorité des 78 000 habitants ne s'est pas trompée depuis près de cinquante ans et l'élection de Ronald Reagan. Des maisons au pied des

montagnes du parc national Olympic, à Port Angeles, le 16 octobre 2024 dans le comté de Clallam de l'Etat de Washington. «Nous sommes le dernier comté du pays dont le vote est un baromètre du résultat de l'élection», souligne Rod Fleck, urbaniste à Forks, petite ville de ce comté de l'État de Washington (nord-ouest), cadre des romans et des films «Twilight». De 1980 à 2016, seulement 19 des plus de 3 000 comtés américains avaient réussi à désigner tous les vain-

queurs de la présidentielle. Mais en 2020, Clallam a été le seul à choisir Biden. L'endroit est très majoritairement blanc, à 80 %, avec une proportion inférieure à la moyenne nationale d'habitants ayant fréquenté les bancs de l'université et un revenu moyen par foyer plus bas également. Avec un tel profil, il aurait pu choisir en 2020 de réélire le républicain Donald Trump, qui attire les suffrages des blancs des classes populaires.

Un documentaire sur les dérives de l'extrême droite retiré du London Film Festival

La direction de cet événement cinématographique londonien a expliqué sa décision de ne pas présenter le film de la Britannique Havana Marking, par crainte de ne pouvoir assurer la «sécurité du personnel». La projection du documentaire ****Undercover: Exposing The Far Right**** au London Film Festival (LFF) a été annulée en raison de préoccupations concernant la sécurité du personnel du festival. Réalisé par la cinéaste britannique ****Havana Marking**** en collaboration avec l'organisation ****Hope Not Hate****, le documentaire explore les méthodes et le financement de plusieurs mouvements d'extrême droite en Europe et au Royaume-Uni. Utilisant des caméras cachées, le film dévoile l'existence d'un réseau promouvant l'inégalité raciale et ses liens avec un riche financier américain. La directrice du festival, ****Kristy Matheson****, a souligné que bien que la qualité du documentaire soit reconnue, la sécurité et le bien-être mental des employés du festival devaient être prioritaires, d'où la décision de ne pas diffuser le film lors de cet événement public. La réalisatrice ****Havana Marking**** s'est dite furieuse de cette annulation, mais compréhensive quant à la volonté du festival de protéger ses employés, notant que les récentes émeutes d'extrême droite anti-immigration au Royaume-Uni avaient effrayé le public. Elle a aussi exprimé ses inquiétudes quant aux difficultés croissantes pour projeter des documentaires politiques. Il a été cependant question que le documentaire soit diffusé sur la chaîne britannique ****Channel 4****.

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CAF

Sadi à la recherche de soutiens

Le président de la FAF, Walid Sadi, était à la recherche d'éventuels soutiens pour une éventuelle candidature à la Comex, avant la prochaine AG électorale de la CAF, et ce en marge de la réunion du Comité exécutif de la CAF qui s'est déroulée, hier, à Addis Abeba en Ethiopie.

Soucieux de replacer l'Algérie sur la scène du football africain, pour éviter les injustices à clubs ou à la sélection nationale, comme cela a été le cas dernièrement. Il faut rappeler, ainsi, que l'USMA qui avait refusé de jouer face à la formation marocaine du RS Berkane, en raison du non-respect des dispositions de la FIFA qui interdisent de véhiculer des messages politiques, a été quand même sanctionnée par la CAF, puisqu'elle a été contrainte au paiement d'une amende financière. Sadi qui estime que notre pays se doit d'être représenté dans le Comex pour avoir un certain poids à l'avenir, a tenu à tâter le terrain et à discuter avec un nombre de dirigeants des associations africaines pour éventuellement s'assurer de leurs soutiens en cas de la présentation de sa candidature. De nombreuses tentatives avaient été lancées par ses prédécesseurs au niveau de la FAF, mais il a eu toujours cet échec qui compliquait la situation de la balle ronde nationale. Par ailleurs, Sadi aurait demandé lors de sa réunion en sa qualité de vice-président de l'Union nord-africaine d'augmenter le nombre d'équipes lors des CAN des catégories jeunes pour per-

mettre une meilleure représentation de cette zone. La proposition d'ordre technique va faire l'objet d'une consultation des commissions concernées et il n'est pas à écarter que cela aboutisse très vite, suffisamment pour permettre une application lors des prochaines CAN U20 et U17 l'année prochaine.

LES PRÉSIDENTS DES UNIONS DE ZONE SALUENT LE TRAVAIL DE MOTSEPE

Par ailleurs, et sur un tout autre chapitre, les présidents des Unions de zone et des associations membres ont salué le tra-



vail du président de la CAF, Motespe, et de son comité exécutif, en particulier l'impact positif du soutien financier accru aux unions de zone et aux associations membres.

La subvention annuelle est passée de 450 000 USD à 750 000 USD, soit une augmentation de 50 %. La CAF a également aug-

menté la subvention aux associations membres de 250 000 USD à 400 000 USD.

Par conséquent, la plupart des unions zonales de la CAF ont augmenté leurs activités de développement et leurs compétitions de plus de 50 % au cours des deux dernières années.

Le président de la CAF, a souli-

gné l'importance des unions zonales et des associations membres dans la croissance et le développement du football en Afrique, tout en soulignant la nécessité de continuer à impliquer les gouvernements et le secteur privé en tant que partenaires.

Marouane A.

OLYMPIQUE LYON

Benrahma signe son deuxième but de la saison

L'ailier international algérien de l'Olympique Lyon, Saïd Benrahma, a marqué son deuxième but de la saison avec son club, toutes compétitions confondues, lors de la large victoire décrochée dimanche en déplacement face au Havre AC (4-0), à l'occasion de la 8e journée de la Ligue 1 française de football. Benrahma s'est retrouvé seul face au gardien havrais Desmas, et ne s'est pas fait prier pour clôturer le festival offensif des "Gones" (87e). L'international algérien avait ouvert son compteur-buts le 26 septembre dernier, lors de la victoire à domicile face aux Grecs de l'Olympiakos (2-0), lors de la 1re journée de l'Europa League. Grâce à ce succès, Lyon monte provisoirement à la 7e place au classement avec 13 points, à une longueur de retard des places européennes, alors que Le Havre stagne à la 16e position (6 pts). Arrivé à Lyon

en février 2024 à titre de prêt, en provenance de West Ham (Angleterre) jusqu'à la fin du précédent exercice, Benrahma (29 ans) a signé durant l'intersaison un contrat jusqu'en 2027 (plus une saison en option), après la décision de l'OL de lever l'option d'achat pour un transfert définitif contre un chèque estimé à environ 14,4 millions d'euros. Le natif d'Aïn Témouchent avait rejoint West Ham en provenance de Brentford (alors en Championship) en 2020, inscrivant 24 buts en 155 rencontres pour le club londonien, remportant au passage la Ligue Europa Conférence en 2023. Il s'est distingué avec l'équipe nationale lors de la dernière fenêtre internationale d'octobre, en inscrivant un doublé face au Togo (5-1), le 10 octobre à Annaba, pour le compte de la 3e journée (Gr.E) des qualifications de la CAN-2025.

ALLEMAGNE

L'énorme match, Weiser le buteur contre Amoura

Le très probable néo-international algérien Mitchell Weiser s'est illustré en inscrivant un joli but avant de délivrer une passe décisive dans la large victoire de son équipe le Werder de Brême à l'extérieur 4-2 dans le stade de Wolfsburg. Les coéquipiers de Mohamed Amoura ont pourtant été les premiers à avoir marqué dans ce match, les locaux ont ouvert le score à la 19e minute de jeu et

ils étaient proche d'inscrire un deuxième quelques minutes après par Amoura, mais le tir enroulé de ce dernier a été capté par le gardien.

De son côté, le Werder Brême a attendu jusqu'à la dernière seconde du temps additionnel pour trembler les filets adverses par Mitchell Weiser, l'Algérien était à la réception d'un centre de son coéquipier et d'un joli geste réussit à

mettre la balle au fond des filets, score à la mi-temps 1-1.

La deuxième période était totalement différente, Mitchell Weiser et ses coéquipiers sont entrés avec plus d'envies pour marquer et ils ont réussi à le faire à trois reprises, tout d'abord par Agu à la 51e minute et ensuite Duksch à la 67e minutes. Les visiteurs ont continué leurs contre-attaques face à Wolfsburg et ont

réussi à inscrire un quatrième but dans ce match par Grüll, ce dernier a profité d'un joli travail et un centre de Mitchell Weiser qui était l'un des meilleurs joueurs sur le terrain.

Quelques instants après ce quatrième but, Wolfsburg qui était réduit à dix a réussi à réduire la marque en inscrivant un deuxième but par Joakim Maehle, score final 4-2 pour le Werder.

CYCLISME

Hamza Yacine vainqueur du tour national de Tlemcen

Le cycliste Hamza Yacine de la formation "Madar Pro Team" a remporté la 1ère édition du tour national cyclisme de Tlemcen, alors que la 4ème et dernière étape du grand prix de la ville de Tlemcen, disputée dimanche sur un parcours fermé au niveau du plateau Lella Setti, est revenue à son équipier Mansouri Islam. Islam Mansouri a franchi la ligne d'arrivée, après les 60 km de course, en 1h 26min 03sec, devançant son coéquipier du même club Mohamed Nadjib Assal (1h 26min 45sec) et Boudar Zaki du club Majd El-Guerrara de Ghardaïa (1h 27min 19sec). Au classement général individuel Yacine Hamza du club "Madar Pro Team" a été déclaré vainqueur du tour après avoir décroché sur le fil la première place avec un temps de 6h 45m 00sec, devant ses

coéquipiers Mimouni Oussama avec 6h 46m 50sec et Mansouri Islam avec un temps de 6h 46m 52sec. Chez les juniors, Riahi Anes du club Amel El Malah, vainqueur des 4 étapes, s'est imposé au sprint après avoir bouclé les 57 km en 1h 28m 45sec devant les deux cyclistes du club "Madar Pro Team" Abdelhamid Cherhabil et Hamzioui Salah. Selon les spécialistes de "la petite reine" présents à Tlemcen, le niveau technique de la compétition est jugé "appréciable", signalant que les épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions. Cette manifestation sportive organisée, durant quatre jours, par la Fédération algérienne de cyclisme, en collaboration avec la Ligue de wilaya de Tlemcen et la direction de la Jeunesse et des Sports, a connu la participation de 51 cyclistes de 12 clubs.

MC EL BAYADH

L'attaque sonne le réveil

Le MC El Bayadh poursuit son réveil en signant une deuxième victoire de suite à l'occasion de la cinquième journée de la Ligue 1 de football, jouée ce week-end, pendant laquelle l'attaque de ce club a fait parler la poudre en inscrivant quatre buts dans les bois du NC

Magra. Il s'agit de la deuxième rencontre de rang durant laquelle l'avant-garde de la formation du Sud-Ouest du pays se montre aussi performante.

Lors de la journée d'avant, elle a fait sensation en mettant trois buts dans les bois du vice-champion d'Algérie, le CR Belouizdad, dans une rencontre jouée au stade du 5-juillet à Alger et soldée par la victoire du "Mouloudia"

(3-2). Les protégés de l'entraîneur Fouad Bouali ont réussi ainsi à marquer sept banderilles en deux rencontres, après qu'ils aient été restés muets tout au long des trois premières journées du championnat, au cours desquelles ils ont enchaîné trois défaites, dont une à domicile. Grâce à leurs

deux derniers succès, les camarades du capitaine d'équipe Belaid Kouar quittent la zone rouge et se hissent au ventre mou du classement, au moment où leur club piétine toujours dans les difficultés, notamment sur le plan financier.

"Mes joueurs sont à féliciter pour tout ce qu'ils sont en train de donner pour le club, en dépit de la situation financière difficile que traverse ce dernier. Ils continuent à travailler dur, en s'armant de patience, vu qu'ils ne sont pas payés, pour certains, depuis la saison passée", a déclaré l'entraîneur Bouali après la large victoire des siens contre le NCM (4-0). "La victoire signée à Alger contre le CRB nous a libérés, après une série de trois défaites de suite, même s'il reste encore des lacunes à corriger. Le plus important c'est de maintenir cette cadence, car je suis persuadé que si mes joueurs sont mis dans de meilleures conditions, ils seront capables de faire mieux", a ajouté le patron technique du MCEB, en poste depuis l'intersaison.

FRANCE

C'était trop facile pour l'OM

En clôture de la 8e journée de Ligue 1, Marseille s'est imposé très facilement 5-0 à Montpellier - un nouveau revers qui a coûté sa place à l'entraîneur, Michel Der Zakarian. Avec ce succès, les Marseillais se réinstallent sur la troisième marche du podium, à trois longueurs des Parisiens et de Monaco, de quoi s'offrir une semaine de travail dans la sérénité avant le "Classique" de dimanche prochain.

A la Mosson, l'idée, côté marseillais, était aussi de se rassurer après deux matchs ratés, à Strasbourg (défaite 1-0) et contre Angers (1-1). Et c'est ce que les hommes de Roberto De Zerbi ont fait, bien aidés par la terrible faiblesse de Montpellier, qui n'ira pas loin avec une telle défense, ou alors à l'étage du dessous. L'affaire était ainsi déjà très claire après moins d'une minute de jeu, quand l'ancien Montpelliérain Elye Wahi, à qui l'air de la Mosson a fait du bien, a ouvert le score avant même que Montpellier ait pu toucher le ballon (1-0, 1re).

L'ovation qui a suivi ce but, et les suivants, a montré que l'OM ne jouait pas tout à fait à l'extérieur, malgré l'absence de ses supporters "officiels". Ceux-ci avaient été en effet invités par la préfecture de police à rentrer à Marseille après s'être présentés plus nombreux que prévu au point de rendez-vous sur l'autoroute et après quelques échauffourées.

SUPPORTERS DÉGOÛTÉS

Pour les fans montpelliérains, eux, le cauchemar ne faisait que commencer. L'OM a en effet été supérieur en tout et de beaucoup. Au milieu de terrain, Pier-

re-Emile Hojbjerg a ainsi fait la circulation avec classe, épaulé par Adrien Rabiot, titularisé pour la première fois avec l'OM et pas encore tout à fait dans le ton. Geronimo Rulli a lui fait quelques arrêts sur les rares tentatives héraultaises et de l'autre côté du terrain, les buts se sont enchaînés.

A la 36e minute, c'est Amine Harit qui a marqué, sur un centre d'Ulisses Garcia, certes dangereux mais que la défense montpelliéraine, terrifiante, a aimablement laissé passer jusqu'au Marocain (2-0). Moins de cinq minutes plus tard, Mason Greenwood a à son tour facilement transpercé l'arrière-garde montpelliéraine pour servir Hojbjerg (3-0, 40e). A l'heure de jeu, l'Anglais est cette fois passé de passeur à buteur, au bout d'un contre joliment mené par Wahi (4-0, 58e), puis le remplaçant Luis Henrique a encore un peu plus enfoncé le clou sous le regard impuissant de l'entraîneur du MHSC Michel Der Zakarian, qui a vécu ses dernières heures sur le banc héraultais.

"J'ai mis fin aux fonctions de Michel Der Zakarian ce soir. Il n'est plus l'entraîneur de l'équipe première. Vu la prestation et les attitudes de ce soir, je me suis senti



obligé d'intervenir", a déclaré son président, Laurent Nicollin, lors d'une brève conférence de presse quelques minutes après le coup de sifflet final.

Une tâche immense attend son successeur: après huit journées, Montpellier est dernier du classement et, avec 26 buts encaissés en huit matchs, les perspectives sont sombres. L'affaire s'est terminée à 10 après l'expulsion de Stefan Dzodic, sous les "olé" moqueurs de la partie marseillaise du public et en l'absence des "ultras" locaux, dégoûtés et partis avant la fin du calvaire.

L'OM de son côté a d'autres soucis. La

semaine prochaine, il y aura en face Ousmane Dembélé, Bradley Barcola et les autres, et tout sera forcément très différent.

PRESENTI POUR REMPLACER MANCINI Zinedine Zidane, la folle rumeur saoudienne

L'Italien Roberto Mancini ne sera bientôt plus le sélectionneur de l'Arabie Saoudite. Le nul décevant contre Bahreïn (0-0), après une défaite déjà crispante contre le Japon (0-2), lors des éliminatoires du Mondial 2026, a rendu la poursuite de sa mission quasiment impossible au royaume. La situation est devenue à ce point intenable que le technicien italien discuterait actuellement des modalités de résiliation de son contrat qui court jusqu'en 2027.

Pour relancer les Faucons verts, plusieurs pistes ont déjà commencé à circuler, donc celle conduisant à Hervé Renard, qui fut le sélectionneur de l'Arabie Saoudite lors de la dernière Coupe du monde, avec une prestigieuse victoire contre l'Argentine restée dans les mémoires.

Mais le rêve des dirigeants saoudiens serait d'attirer Zinedine Zidane, rapportent le Corriere della Sera et Calcio Mercato. Le Français, qui mène une vie paisible loin du foot, refuse poliment toutes les offres qui lui sont faites depuis son départ du Real Madrid en 2021.

Le Ballon d'or 1998 ne manque pas d'opportunités. Son nom a circulé un peu partout, du côté de l'Algérie, du Bayern Munich, du PSG et même de Manchester United ces derniers mois, mais l'entraîneur aux onze titres avec le Real n'a jamais répondu favorablement aux sollicitations. Répondra-t-il aux sirènes de l'argent?

L'Arabie Saoudite est actuellement 3e de son groupe et donc provisoirement hors du coup pour la qualification directe à la prochaine Coupe du monde, les 3es et 4es de groupe devant passer par les barages à l'issue du 3e tour.

ANGLETERRE

Liverpool taille patron contre Chelsea

Liverpool a conservé sa première place à l'issue d'une âpre bataille contre Chelsea (2-1) à Anfield, dimanche, répondant au succès de son dauphin Manchester City arraché dans le temps additionnel à Wolverhampton (2-1). L'entraîneur Arne Slot poursuit ses débuts quasi-rêvés sur le banc des "Reds", vainqueurs de sept matches sur huit en Premier League, et même de dix sur onze en incluant Ligue des champions et Coupe de la Ligue. Le pedigree et la belle dynamique de l'invité, dimanche à Anfield, donnent plus de crédit encore au successeur de Jürgen Klopp, gâté jusqu'ici par le calendrier. Chelsea (6e, 14 pts) était le premier obstacle sérieux avant une suite de sommets vertigineux, contre Arsenal dimanche prochain à Londres, puis Brighton et Aston Villa, tous des membres du Top 5 actuel. Au classement, Liverpool (1er, 21 pts) domine la mêlée d'une courte tête devant Manchester City (2e, 20 pts). Suivent

ensuite Arsenal et Villa, avec 17 points respectivement. Les "Gunners" sont décemment les grands perdants du week-end. Ils ont perdu leur premier match de la saison, samedi à Bournemouth (2-0), et leur défenseur central français William Saliba, expulsé. Arsenal devra se méfier tout particulièrement de Curtis Jones et Mohamed Salah, impliqués dans les deux buts des "Reds" dimanche. Le premier a obtenu un pénalty, converti par l'Égyptien (29e, 1-0), puis mis le but vainqueur sur un centre de son complice (51e, 2-1). Entre deux, Chelsea a réussi à percer la meilleure défense de Premier League (trois buts encaissés) par Nicolas Jackson, parti à la limite du hors-jeu entre Ibrahima Konaté et Virgil van Dijk (48e, 1-1).

CITY À L'ARRACHÉ

La victoire de Manchester City a été plus poussive et surtout bien plus tardive,

plus tôt chez Wolverhampton (2-1), nouvelle lanterne rouge. Un cocktail de résilience et de patience a cependant permis aux "Citizens" d'arracher trois points dans le temps additionnel, et dans la controverse aussi. Le corps arbitral a validé le but de la tête de John Stones (90+5, 2-1), après recours à la vidéo, malgré l'attitude suspecte de Bernardo Silva, venu gêner le gardien José Sa sur le corner décisif.

Pep Guardiola a, lui, salué la "patience" de ses joueurs face à "onze joueurs (regroupés) dans la surface". Manchester City a poussé sa série d'invincibilité à 31 matches en championnat (25 victoires, 6 nuls), repoussant d'une unité son précédent record établi entre avril 2017 et janvier 2018. Autre série, moins glorieuse: le quadruple champion en titre a encaissé un but pour la septième fois d'affilée en Premier League, une faiblesse peu habituelle.

AVANT LE BAYERN ET LE REAL

Le Barça s'offre une manita pour le retour de Gavi

A nouveau porté par son attaquant vedette Robert Lewandowski, le FC Barcelone a fait le plein de confiance dimanche en corrigeant le FC Séville, à domicile (5-1) lors de la dixième journée de Liga, avant d'affronter coup sur coup le Bayern Munich et le Real Madrid la semaine prochaine.

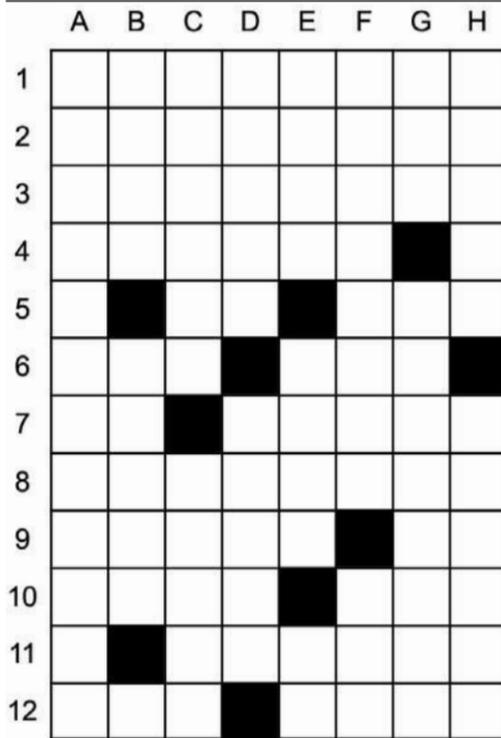
L'international polonais, auteur de ses onzièmes et douzièmes buts de la saison en championnat (23e s.p, 39e), a porté le club catalan (1er, 27 points) vers une neuvième victoire en dix journées, lui permettant de reprendre trois longueurs d'avance sur son rival madrilène en tête du classement, à six jours d'un Clásico

qui s'annonce brûlant. Le but de la soirée est venu du pied droit du milieu espagnol Pedri, qui avait permis aux Blaugranas de faire le break d'une superbe frappe de l'extérieur de la surface (28e) sur une passe décisive du prodige Lamine Yamal, la sixième en seulement dix matches.

Entré en jeu quelques minutes plus tôt, le jeune Pablo Torre, 21 ans, a inscrit un doublé en fin de rencontre (82e, 88e), alors que le stade olympique de Montjuïc célébrait le retour de blessure du très apprécié Gavi, absent depuis près d'un an après une grave blessure au genou. L'espoir belge Stanis Idumbo a sauvé

l'honneur pour les Sévillans en solitaire (87e). Auteur d'un début de saison quasi-parfait sous les ordres de son nouvel entraîneur Hansi Flick, le Barça a désormais marqué 33 buts en dix rencontres de Liga, soit son meilleur total à ce stade de la compétition depuis la saison 2012/13. Le club blaugrana, qui tente toujours de retrouver son rang parmi les très grandes équipes européennes, va connaître mercredi et samedi deux énormes chocs en forme de révélateur, face à sa bête noire en C1 le Bayern Munich, et son grand rival le Real Madrid, champion d'Espagne et d'Europe en titre.

Mots Croisés



HORIZONTALEMENT

1. Accessoire indispensable du pique-nique.
2. Cueillir les fruits.
3. Attendrai un niveau comparable.
4. Mal de l'aveugle.
5. Dans l'air du temps. Furie d'avant.
6. L'Allemagne actuelle. Elle se fait remarquer avec son caractère spécial.
7. Il supporte bien la jolie pierre. Intenter un procès.
8. Porteuse d'écharpe.
9. Piquant et sur. Service de presse.
10. Eau du Périgord. Quel supplice !
11. Plantation d'arbres.
12. Produit dopant. Un château en cadeau.

VERTICALEMENT

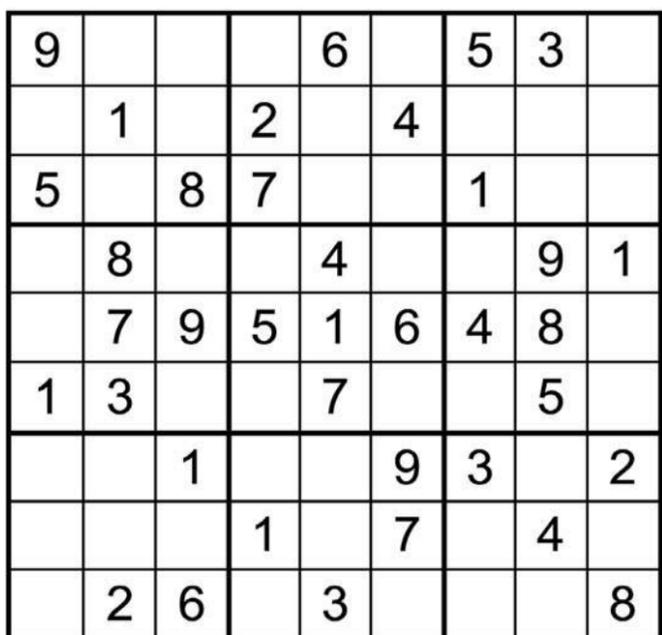
- A. Telle une lutte.
- B. Comme un navire vide. Ils font l'objet d'une note.
- C. Arbre à fleurs jaunes. Abri du Grand Nord.
- D. Diminutif de Nicolas. Prendre des chemins détournés.
- E. Petite terre antillaise. Arrivée au bout du rouleau. Qui est à moi.
- F. Serrés dans des bras. Dieu à flûte.
- G. Brama. Repasse la veste.
- H. Construit avec solennité. Bien dodu.

LES MOTS FLÉCHÉS

MATIÈRE À GRANDE BARRIÈRE	SOLEIL D'ÉGYPTÉ	UN ROI POUR DES DIEUX	DÉFENSE EN L'AIR	GOËMON OU KELP	VOUS ET MOI			
CRUSTACÉ AU CASIER	CULTURE AFRICAINE	FLEUVE ALSACIEN	LIEU DE PÊCHE	VAGUES... AU STADE	TEL L'AIR MARIN			
			DÉBUTANTE					
A POUFFÉ		FIER ESPAGNOL			CROQUER EN UN ÉCLAIR			
OH, LA BELLE BLEUE		VICTIME D'UN LEURRE						
				ONZIÈME DÉPARTEMENT				
ELLE NOUS OUVRE BIEN DES PORTES	FORMULE SPORTIVE		RATTACHÉES À UN CAMP					
	T'EXCLAMES (T)							
					PAS LA PEINE DE LA SALER	L'INCONNU DU FOND		
DORADE ADORÉE	SERPENT DE MER							
							PARMI LES LGBT	FLEUR ROYALE
C'EST NICKEL OU NÉGATIF								
DURÉE DE VIE		CERTAINES NOTORIÉTÉS	IL SE PLACE À UNE EXTRÉMITÉ	ELLES ONT LEURS FANS	SA SAINTETÉ			
		ORIENT			USAGES PASSÉS			
ÉRODÉE			UN ANIMAL STUPEFIANT					
À MOITIÉ SEULEMENT				SE LANCER				
	IL VEUT ÊTRE IN			BATZ OU OUESSANT				
JEU DE GRILLES	DERRIÈRE LA LIGNE		OUI DE NORMAND					
LE PRÉFÉRÉ								
		ELLE N'A PAS BESOIN DE FRITE						
CERTAINS LES AIMENT CHAUDS			ILS FONT PARTIE DES RÉGLES					



SUDOKU



1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ABSENT ACTIVITE ALLEGE APRES BALLE BIGOUDI BIKINI COMPARSE DERISOIRE
 EBLOUIR HAST HEROS JAMBOREE JAPONAIS OZONE PEZE PIROGUE PLAISANCE
 POURVOI RATELER RETENTION SEMBLER STICK TAIE TREMIERE

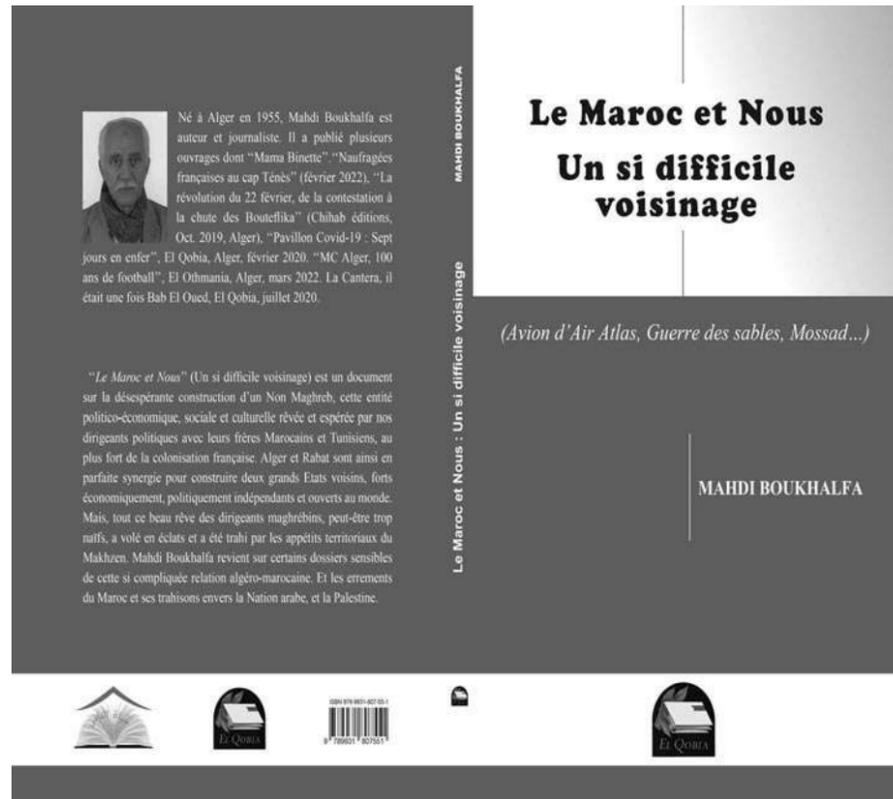
E	A	E	R	D	R	A	B	H	P	P	E
S	T	C	E	E	P	I	E	O	E	U	E
R	I	N	T	R	K	R	U	Z	G	R	R
A	D	A	E	I	O	R	E	O	E	E	E
P	U	S	N	S	V	B	R	N	L	L	I
M	O	I	T	O	B	I	M	E	L	B	M
O	G	A	I	I	P	A	T	A	A	M	E
C	I	L	O	R	C	A	B	E	J	E	R
E	B	P	N	E	R	K	J	H	A	S	T

OUVRAGE PUBLIÉ AUX ÉDITIONS EL QOBIA

Le Maroc et Nous (Un si difficile voisinage), dernier Opus de Mahdi Boukhalifa

C'est un second témoignage lucide, actualisé sur l'état des relations politique et diplomatique entre Alger et Rabat à la lumière de tous les points d'achoppements entre les deux pays ; et, surtout, les agressions multiformes du royaume chérifien contre son voisin algérien

La maison d'édition El Qobia publiera avant fin octobre un nouvel opus de l'auteur et journaliste algérien Mahdi Boukhalifa, "Le Maroc (et Nous (Un si difficile voisinage)". Après avoir publié en novembre 2022 "Makhzen" (Maroc, retour aux années de plomb), El Qobia récidive avec le second volume de la série sur le Maroc écrit par Mahdi Boukhalifa, ancien correspondant de l'agence de presse algérienne (APS) à Rabat. C'est donc un second témoignage lucide, actualisé sur l'état des relations politique et diplomatique entre Alger et Rabat à la lumière de tous les points d'achoppements entre les deux pays ; et, surtout, les agressions multiformes du royaume chérifien contre son voisin algérien. Ce second volume sur le Maroc aborde donc tous les coups de Jarnac du Maroc envers l'Algérie, dont les nationalisations, jamais indemnisés jusqu'à aujourd'hui, des biens des Algériens, la crise de 1975, l'agression militaire de 1963, l'affaire de l'avion d'Air Atlas qui devait emmener le 22 octobre 1956 des dirigeants du FLN de Rabat à Tunis, l'introduction du Mossad dans la région maghrébine, l'assassinat de Ben Barka, ainsi que la trahison des pays arabes et de la Palestine en mars 1965 lors de la conférence de Casablanca quand Hassan II avait transmis aux services de renseignements sionistes les enregistrements de cette réunion dont l'ordre du jour était de préparer une guerre contre l'entité sioniste. En 17 chapitres, Mahdi Boukhalifa, avec un scalpel, revient sur des moments politiques, militaires et diplomatiques intenses dans la région où Rabat a joué le rôle peu recommandable et vil d'agresseur et de trahison aux frères qui avaient combattu ensemble pour la fin de la colonisation française au Maghreb. "Tintin et le DC-3 d'Air Atlas", "La crise de 1963, Sables mouvants de Hassan II", "1973, l'autre crise ouverte, "Les biens des Algériens nationalisés", "1975, les dessous d'une invasion, Boumediene, Hassan II et Kissinger" constituent, entre autres chapitres, les grandes haltes historiques des



relations tourmentées au Maghreb du fait d'un pays qui a toujours joué les trouble-fête et le rôle de serviteur zélé des intérêts de l'impérialisme et du sionisme. Cet ouvrage de Mahdi Boukhalifa, sans concessions mais avec beaucoup de pondération et de concision, revient en détail sur les dossiers en suspens de la coopération bilatérale entre Alger et Rabat, qui n'ont jamais été assainis à fin août 2021, lorsque l'Algérie a décidé de mettre un terme à une si difficile relation de voisinage. Et donc, "Le Maroc et Nous" (Un si difficile voisinage) est un document sur la désespérante construction d'un Non Maghreb, cette entité politico-économique, sociale et culturelle rêvée et espérée par nos dirigeants politiques avec leurs frères Marocains et Tunisiens, au plus fort de la colonisation française. C'était, grosso modo, à la fin des années 1950, entre deux moments importants de l'histoire au long cours du Maghreb : d'un côté, il y avait l'intensification (armée, idéologie et politique) de la guerre de libération en Algérie ; et, de l'autre côté, les indépendances en 1956 du Maroc et de la Tunisie après la fin du Protectorat français. Paris avait préféré donner une indépendance politique, de fait, aux deux pays maghrébins, pour garder le diamant algérien, qui était, contrairement au Maroc et à la Tunisie, un département français. La Libye, quant à elle, est déjà indépen-

dante en 1951 et dirigée par le roi Idriss 1er. Les dirigeants marocains, et tunisiens, au plus fort, donc, de la lutte du peuple algérien pour son indépendance, pensent déjà à établir les fondements d'un grand Maghreb uni, autant débarrassé des scories de la colonisation, que riche de la diversité culturelle et économique de ses territoires. "Mais, la réalisation du grand Maghreb arabe unifiée, voulue par les dirigeants algériens, marocains et tunisiens à la conférence de Tanger (27-30 avril 1958) s'éloigne à la suite de divers conflits politiques et militaires", écrit Benjamin Stora. Alger et Rabat sont dans ce sens en parfaite synergie pour construire deux grands États voisins, forts économiquement, politiquement indépendants et ouverts au monde. Mais, tout ce beau rêve des dirigeants maghrébins, peut-être trop naïfs, a été trahi par les appétits territoriaux du Maroc. Car, tant que l'Algérie n'était pas encore libre et débarrassée du colonialisme, le Maroc ne pouvait avancer ses pions pour déstabiliser la région : d'abord pour revendiquer arme à la main dès les années 1960 des territoires algériens, ensuite pour envahir en 1975 un territoire, selon l'ONU non autonome, le Sahara Occidental. Entre Alger et Rabat, le conflit territorial prendra des proportions inquiétantes et aboutira à la guerre des sables d'octobre-novembre 1963. Car, depuis le début

des années 1960 et la mort de Mohamed V, Hassan II espérait voir modifier en faveur du royaume alaouite la frontière saharienne entre les deux pays, et cela sur la base d'un accord signé entre Mohamed V et le GPRA. Le Maghreb, une région qui peine à construire son avenir, les pays qui le composent sont-ils alors condamnés à se tourner éternellement le dos, dans une pathétique posture de pays empêchés de se réconcilier et de penser ensemble leur futur? C'est, en tout cas le scénario dramatique, politiquement suicidaire, économiquement désastreux, la copie qu'avait proposée le Makhzen, aussitôt Hassan II monté sur le trône alaouite, le 26 février 1961, aux pays maghrébins, l'Algérie en tête.

Ce Maghreb-là, cette entité politique a été, en réalité, dès le départ minée, sabordée par les visées et les objectifs expansionnistes du Maroc dans une région du continent africain qui se relevait doucement et difficilement, financièrement surtout, des séquelles multiformes d'une très longue et dévastatrice période coloniale. Le Maroc n'a jamais pensé à s'intégrer et se ranger dans un ensemble régional qui aurait, pourtant, dû se construire juste après la fin de la présence coloniale française au Maroc, en Tunisie et en particulier en Algérie. Rabat a tout faussé, et a eu tout faux d'ailleurs. Les lubies expansionnistes et les chimères du Makhzen, avec un Hassan II aux commandes, ont, depuis son accession au trône, tracé avec le sang des victimes de ses folies politiques les lignes de démarcation d'un Maghreb dont l'avenir plongeait alors dans une période de tensions et de bruits de botte.

Dans une profonde impasse politique qui a désespéré l'intelligentsia maghrébine et africaine de voir un jour les choses revenir à l'endroit, et la région entrer enfin de plain-pied dans une ère de prospérité partagée.

Nous n'en sommes, hélas ! pas encore là. Le second opus de Mahdi Boukhalifa sur cette si absconse relation entre Alger et Rabat, a le mérite de revenir sur les dossiers chauds de cette relation, et, surtout, de mettre au jour certains secrets bien gardés par le Makhzen et ses protecteurs, le Mossad et les services de renseignements impérialistes, la CIA en particulier.

M.K

FINANCEMENT ET DISTRIBUTION DE PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES EN AFRIQUE

Appel à la mise en place de nouveaux mécanismes

De nombreux réalisateurs et producteurs cinématographiques algériens et de pays africains ont souligné, récemment à Alger, l'importance de la mise en place de nouveaux mécanismes communs en vue de financer les productions cinématographiques et audiovisuelles en Afrique tout en créant un réseau de distribution en la matière. Lors d'une conférence intitulée "de la production à la distribution: les ressources d'une industrie cinématographique développée pour le cinéma et la

télévision", organisée dans le cadre de la manifestation "CANEX WKND 2024", des réalisateurs et des producteurs d'Algérie, du Nigéria, du Sénégal, du Kenya et du Ghana ont souligné l'impératif de "mettre en place des nouveaux mécanismes communs visant à financer les productions cinématographiques et audiovisuelles en Afrique", estimant que le financement était "un élément clé pour la relance de ce secteur". Ils ont également insisté sur l'importance "de consacrer un réseau de

distribution à ces productions en vue de les commercialiser et de les promouvoir", appelant à "encourager la nouvelle génération à la création cinématographique africaine". Dans ce contexte, un cinéaste nigérian a rappelé "les difficultés qui se dressent devant le financement des produits cinématographiques en Afrique", ajoutant qu'il fallait trouver de nouveaux mécanismes pour encourager le financement commun et faciliter les opérations au niveau des banques pour boos-

ter la coproduction entre les pays africains et insuffler un nouvel élan à l'industrie cinématographique". Les Journées créatives africaines "CANEX WKND 2024", organisées en Algérie, constituent "une opportunité pour instaurer une coopération commune entre les pays africains et mettre en avant la diversité des cultures, des arts et des talents artistiques et techniques que recèle le continent africain", a-t-il dit.

R.C

16



- Alger 33°
- Ouargla 39°
- Oran 29°
- Constantine 30°

FADJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
05:27	12:33	15:45	18:14	19:35

APN : BOUGHALI TIENT UNE RÉUNION DE COORDINATION

Boughali a tenu hier une réunion de coordination avec les présidents des groupes parlementaires. Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, tient une réunion de coordination avec les présidents des groupes parlementaires représentés à l'Assemblée, indique, hier, un

communiqué de l'APN. Cette réunion s'est déroulée, dimanche, en présence du président de la Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés, qui a présenté un exposé sur « l'état d'avancement du projet du Règlement intérieur de l'APN », ajoute la même source.



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MARDI 22 OCTOBRE 2024 // N°929 // PRIX 20 DA

DES CHIFFRES PRÉSENTÉS PAR LES DOUANES LE DÉMONTRENT

L'importation de véhicules de moins de 3 ans explose

L'activité douanière a connu une nette hausse au port d'Alger au courant des derniers mois de l'année en cours; qu'il s'agisse de marchandise, notamment de véhicules importés, ou de passagers traités. C'est ce que révèle l'inspecteur général de la douane, Abdelkader Chiban, qui a animé une conférence de presse, hier, à Alger.

Pas moins de 13 621 véhicules de moins de trois ans ont été importés au courant des neuf derniers mois, a indiqué l'inspecteur général des douanes, Abdelkader Chiban, qui a animé une conférence de presse, pour faire le point et rendre compte de l'activité diversifiée du port d'Alger. Le nombre de véhicules importés, ont, selon l'inspecteur de douanes, a connu « une hausse significative de 166 %, considérée la même période de l'année dernière, et ont généré des droits de douanes estimés à plus de 6,4 milliards de dinars Dz. Par ailleurs, les services de douanes ont par ailleurs passé sous contrôle 85 235 véhicules de tourisme, avec une nette différence entre l'arrivée et le départ (50 901 à l'arrivée et 34 334 au départ). S'agissant des documents de passage délivrés pour ces véhicules, leur nombre s'élève à 42 606, dont 23 552 à bord des bateaux et 19 054 au port.

Quant au nombre de passagers traités au niveau du port d'Alger, M. Chiban, a mentionné que le port a connu un afflux important de passagers, en particulier durant la saison estivale où la



communauté nationale établie à l'étranger est rentrée en grand nombre au pays. Ce qui, précise-t-il, a « nécessité une mobilisation de moyens soutenus pour assurer une opération de contrôle efficace, en répondant au trafic grandissant et en assurant un passage fluide aux passagers », faisant part de 23 2868 passagers traités (92 754 à l'aller et 11 4140 au retour) et de 196 bateaux gérés, équitable-

ment répartis entre l'arrivée et le départ.

DE NOMBREUSES OPÉRATIONS DE SAISIE EFFECTUÉES

La direction régionale des douanes a réalisé pas moins de 1 124 opérations de saisie de marchandises, dont la valeur totale est estimée à plus de 80 millions DA, alors que les amendes liées à ces infractions

s'élèvent à 183 millions DA. Entre autres des saisies évouées, on notera 1 001 billets de banque contrefaits, 9120 comprimés de médicaments stupéfiants, ainsi que des quantités importantes de cigarettes illégales et des produits alimentaires et cosmétiques.

« ALSAS », UNE PLATE-FORME POUR NUMÉRISER LES PRESTATIONS DE DOUANES

Le responsable de la douane a fait, en outre, d'une volonté de renforcer la sécurité aux niveaux des frontières, notamment des ports, et d'améliorer la qualité des prestations fournies aux passagers. Ceci par la mise en place de nouvelles mesures, à l'image de la plate-forme Alsace récemment lancée. Cette plate-forme numérique innovante permettra la simplification des opérations douanières en les rendant pratique par leur accessibilité. Par ailleurs, le personnel a été renforcé à tous les niveaux des installations douanières. Cellules d'accueil et d'orientation ont été mises en place pour garantir un traitement rapide et efficace des voyageurs.

S. Ahmed.

LARBAOUI REÇOIT L'AMBASSADRICE SERBE EN ALGÉRIE

Le Premier ministre, Nadir Larbaoui a reçu, hier, à Alger, l'ambassadrice de la République de Serbie en Algérie, Ana Petkovic, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre. L'entrevue « a porté sur les voies et moyens de renforcement et de promotion des relations de coopération bilatérale dans divers domaines, ainsi que le développement du partenariat entre les deux pays, notamment dans les domaines économiques, conformément à la volonté politique commune qui anime les dirigeants des deux pays, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et le pré-

sident serbe, M. Aleksandar Vucic », précise le communiqué. Les deux parties, ajoute le communiqué, ont passé en revue « les questions régionales et internationales d'actualité, rappelant les valeurs et règles régissant les relations internationales et les principes fondateurs du Mouvement des non-alignés (MNA), notamment les principes de respect de la souveraineté des pays et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et l'impératif de privilégier les voies pacifiques pour le règlement des conflits, outre le droit des peuples à l'autodétermination pour la paix, la stabilité et le progrès

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE LES BOURSES D'ALGER ET DE TUNIS

La Bourse d'Alger a reçu, dimanche, une délégation de la Bourse de Tunis, en vue d'examiner les moyens de renforcer la coopération entre les deux institutions. Le directeur général de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub, a affirmé à la presse que la tenue de discussions avec la partie tunisienne visait à rapprocher les deux parties et à bénéficier de l'expertise tunisienne dans le domaine de la bourse, afin de développer des solutions permettant d'insuffler une nouvelle dynamique à la bourse, notamment en activant le rôle des courtiers en bourse.

SIMILITUDES ENTRE LES MARCHÉS TUNISIEN ET ALGÉRIEN

Dans ce cadre, il a été question d'examiner les moyens de tirer parti d'un système numérique moderne lancé en Tunisie, qui permet une communication plus efficace avec les courtiers en bourse, selon la même source. M. Benmouhoub a souligné l'importance du rôle des courtiers en bourse dans le soutien de la dynamique de la bourse, en offrant davantage d'opportunités aux investisseurs pour négocier des actions.

COOPÉRATION ALGÉRO-QATARIE UNE IMPORTANTE DÉLÉGATION ALGÉRIENNE EN VISITE À DOHA

Le ministre du commerce, Tayeb Zitouni, accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires algériens effectuée, depuis hier une visite de travail dans la capitale qatarie, Doha, a annoncé le ministère dans un communiqué. Cette visite, y est-il précisé, s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations économiques et commerciales entre l'Algérie et le Qatar. A l'occasion, le ministre procédera à l'ouverture du Salon des produits algériens, organisé pour la première fois au Qatar, du 22 au 26 octobre, avec comme objectif de faire découvrir au marché qatari des produits algériens. Le communiqué ajoute qu'en marge de l'exposition, M. Zitouni supervisera également l'ouverture du Forum d'Affaires Algéro-Qatari, qui vise à renforcer la coopération entre les hommes d'affaires des deux pays et à explorer les opportunités d'investissement et de partenariat dans divers secteurs. Le ministère précise que le Salon des produits algériens de Doha, organisé par la société « Tasdir », filiale de la SAFEX, en coordination avec la Chambre algérienne de commerce et d'industrie et la Chambre du Qatar, verra la participation de 150 entreprises algériennes présentant une large gamme de produits.

R.E

LANCEMENT DES CERCLES D'APPRENTISSAGE DU CORAN À DJAMÂA EL DJAZAÏR

Lancement des cercles d'apprentissage du Coran à Djamaa El Djaïr, pour les étudiants de l'École supérieure des sciences islamiques. Le recteur de Djamaa El Djaïr, Cheikh Mohamed Maâmour Al Kacimi Al Hoceini, a lancé dimanche soir les cercles d'apprentissage du saint Coran à la salle de prière de cet important édifice religieux, destinés aux étudiants de l'École supérieure des sciences islamiques (Dar El-Coran). « Ce que j'attends de vous, c'est que cet élan dynamique que nous avons toujours connu soit présent en vous », a déclaré le recteur aux étudiants et étudiantes, selon un communiqué du Rectorat. « Allah a facilité l'apprentissage et la mémorisation du saint Coran », a-t-il souligné, en rappelant que des millions de Musulmans à travers le monde s'engagent dans la mémorisation de ce Livre sacré. Il a également salué l'engouement des Algériens, provenant des quatre coins du pays, pour l'apprentissage et la mémorisation du Coran. « Des milliers d'élèves et d'étudiants se dirigent vers l'apprentissage du saint Coran pour acquérir le savoir le plus noble », a-t-il ajouté, précisant que « lorsque l'intention est pure, que la détermination est forte et que la volonté est sincère dans cette quête honorable, Allah facilite les moyens et la démarche », conclut le communiqué.